



GEMAPI



ECOCITÉ



AMÉNAGEMENT

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2020



TRANSPORTS



ENVIRONNEMENT

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU **TERRITOIRE** DE
LA **CÔTE OUEST**



1^{ère} partie : Le cadre financier	4
2^{ème} partie : Les politiques publiques et missions transversales 2020	26
1 - Une agglomération bâtitrice au service du développement du territoire et des grands projets	27
Construire un territoire d'excellence	28
Harmoniser le développement du territoire et accroître l'offre de logement	30
Encourager les initiatives créatrices d'activités et d'emplois	35
Développer les activités autour de la plaisance	42
2 - Une agglomération durable au service de ses usagers	44
Améliorer durablement le territoire	45
Développer les conditions d'une mobilité pour tous	50
Assurer une bonne gestion des milieux aquatiques	53
Assurer un pilotage efficace des compétences eau et assainissement	56
3- Une agglomération responsable et performante au service du projet de territoire	57
Créer des marges de manœuvre pour financer les projets du TCO	58
Optimiser et sécuriser la gestion des ressources humaines	61
Accompagner la modernisation et l'organisation des directions	65
Développer un patrimoine performant, durable, adapté et au service de l'utilisateur	67
Optimiser les ressources	70
Annexe : Investissements du BP 2020	74

1^{ÈRE} PARTIE

LE CADRE FINANCIER

CONTEXTE

La construction du projet de budget primitif (BP) 2020 apparaît particulièrement contrainte. La crise sanitaire en cours fragilise les finances publiques et affectera les budgets des collectivités pendant plusieurs années. Déjà le BP 2020 intègre une baisse des recettes de fonctionnement liées à l'activité économique, mais aussi quelques premières dépenses exceptionnelles pour accompagner la relance des secteurs d'activités les plus durement impactés.

En outre, depuis le 1er janvier 2020, le TCO a pris de nouvelles compétences, l'eau et l'assainissement dont les eaux pluviales.

Les volets Eau potable et Assainissement élargiront à des budgets annexes à financement propre. Cependant, les dépenses relatives à la compétence eaux pluviales seront intégrées au budget principal et devront être neutralisées par un transfert de ressources des communes.

Les charges de fonctionnement demeurent prépondérantes (79% des dépenses) et sont portées par les services publics de l'environnement et des transports.

Enfin, l'année 2020 enregistre l'impact de la suppression progressive de la taxe d'habitation. Le TCO ne disposera plus de pouvoir de taux sur cette recette fiscale, dont la compensation sera assurée par le transfert d'une fraction de la TVA à compter de 2021.

Le budget intercommunal 2020 est composé d'un budget principal et de quatre budgets annexes (hors régie communautaire La Créole) :

- Budget principal : 158,867 M€ ;
- Budget annexe Régie des Ports de Plaisance : 2,921 M€ ;
- Budget annexe GEMAPI : 11,797 M€ ;
- Budget annexe de l'Eau : 14,423 M€ ;
- Budget annexe de l'Assainissement : 5,450 M€.

Il s'élève, en mouvements réels consolidés à 193,458 M€. La répartition des dépenses et des recettes réelles entre les deux sections s'établit comme suit :

En €	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	38 015 081	155 442 819	193 457 900
DEPENSES	62 878 906	130 578 994	193 457 900

Conformément aux orientations budgétaires 2020, le budget primitif 2020 du TCO se décline comme suit :

- Une agglomération bâtitrice au service du développement du territoire et des grands projets : 22,731 M€ ;
- Une agglomération durable au service de nos usagers : 122,365 M€ ;
- Une agglomération responsable et performante au service du projet de territoire 48,361 M€.

A- LE BUDGET PRINCIPAL

La présentation du budget est articulée en trois parties :

I. La structure du budget principal

II. Les recettes attendues

III. Les dépenses prévues

I. LA STRUCTURE DU BUDGET PRINCIPAL

Le TCO disposera en 2020 d'un budget de 161,500 M€ (en mouvements réels*), équilibré en recettes et dépenses, se répartissant comme suit :

Budget de fonctionnement : 127,967 M€ (79%), soit – 0,5%.

Budget d'investissement : 33,533 M€ (21%), soit 0%.

De par la nature des compétences du TCO, le budget se caractérise ainsi par la prédominance des charges de fonctionnement par rapport aux dépenses d'investissement.

En €	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES REELLES AVEC FONCIER CAMBAIE EPFR	146 039 000	19 340 650	165 379 650
dont RECETTES REELLES HORS FONCIER CAMBAIE EPFR	146 039 000	15 460 650	161 499 650
DEPENSES REELLES AVEC FONCIER CAMBAIE EPFR	127 966 600 (dont intérêt de la dette : 1 675 000)	37 413 050 (dont capital de la dette : 6 990 000)	165 379 650
dont DEPENSES REELLES HORS FONCIER CAMBAIE EPFR	127 966 600 (dont intérêt de la dette : 1 675 000)	33 533 050 (dont capital de la dette : 6 990 000)	161 499 650

Dans un souci de simplification, les opérations relatives à l'acquisition et à la cession des terrains de Cambaie (portés par l'EPFR) évaluées à 3,880 M€ sont bien intégrées au budget, mais ne sont pas reprises dans la présentation des données globales (mouvements neutralisés).

Les engagements définis dans le contrat signé entre l'Etat et le TCO se présentent comme suit :

a) Sur l'encadrement des dépenses réelles de fonctionnement du TCO

Pour mémoire, le TCO s'est engagé à respecter un niveau de dépenses réelles de fonctionnement de 110,108 M€ pour 2020.

Cet engagement est bien respecté. En effet, les dépenses réelles de fonctionnement du BP 2020 s'élèvent à 110,086 M€ et intègrent des charges exceptionnelles au titre de la crise sanitaire.

En €	BP 2020
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)*	127 966 600
- Atténuations de produits	17 323 000
- Dotations provisions semi-budgétaires	540 000
- Atténuations de charges	18 000
DRF retraitées	110 085 600
DRF (Base contrat Etat)	110 107 879

*hors foncier de Cambaie porté par l'EPFR (3,9 M€)

b) Sur l'amélioration du besoin de financement du TCO sur la période 2018/2020

Le besoin de financement 2020 prévu au contrat est fixé à (-) 3 417 000 €.

Au cours de l'exercice 2020, le TCO veillera à atteindre le niveau prévu au contrat en limitant le recours à l'emprunt.

En €	BP 2020
Emprunts	5 600 000
- Remboursement du capital	6 990 000
= Besoin de financement du BP 2020	- 1 390 000
Emprunts	4 760 000
- Remboursement du capital	8 177 000
= Besoin de financement (Base contrat Etat)	- 3 417 000

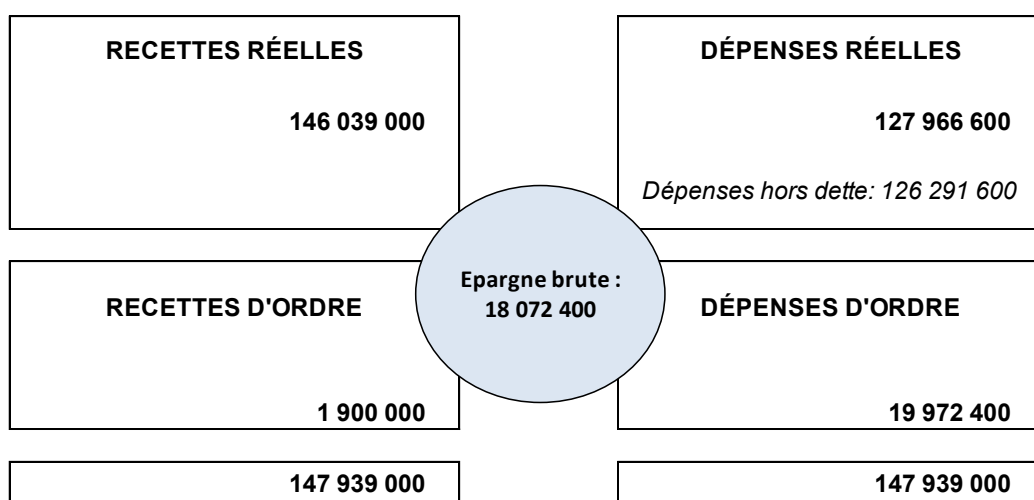
c) Sur l'amélioration de la capacité de désendettement du TCO

La capacité de désendettement 2020 prévu au contrat est fixée à 5,2 ans.

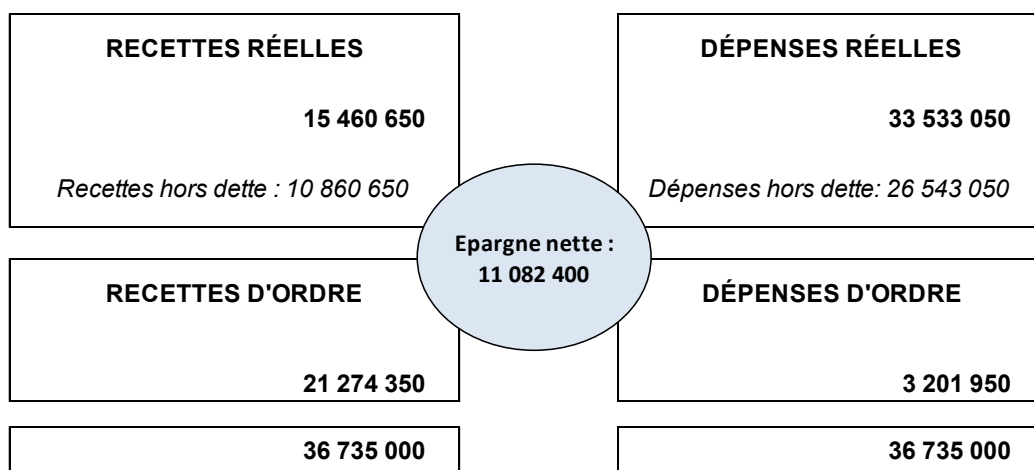
Cet engagement est bien respecté. En effet, la capacité de désendettement est de 4,3 ans pour 2020.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRINCIPAL 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT



SECTION D'INVESTISSEMENT



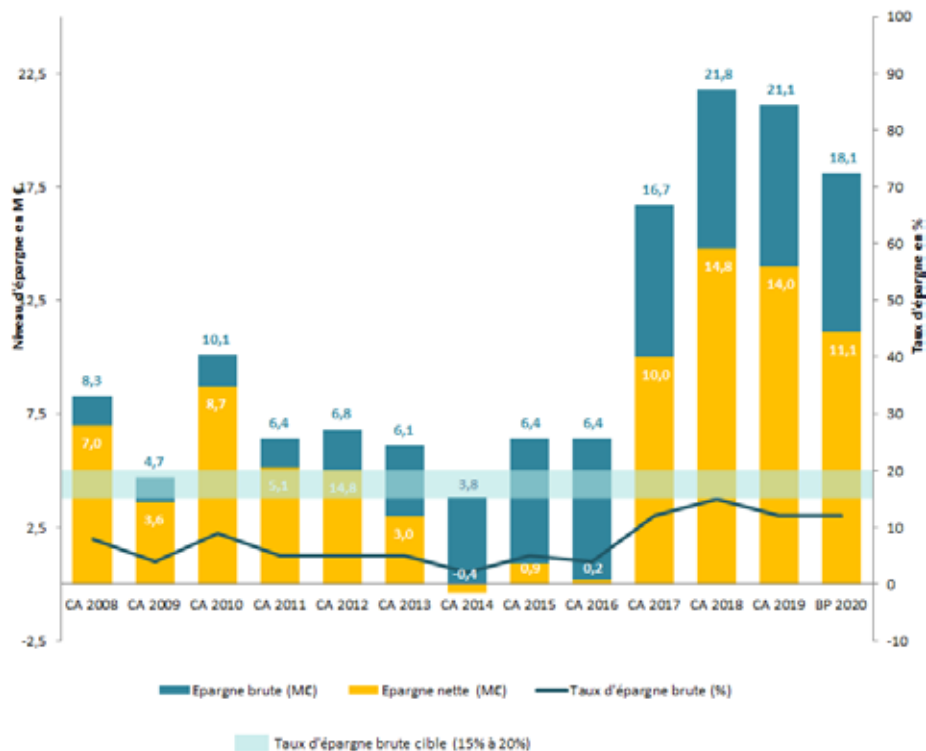
hors foncier de Cambaie porté par l'EPFR (3,9 M€)

*Les dépenses réelles de fonctionnement intègrent des dépenses exceptionnelles liées à la COVID 19 (en environnement et en économie notamment).

LES RATIOS 2020

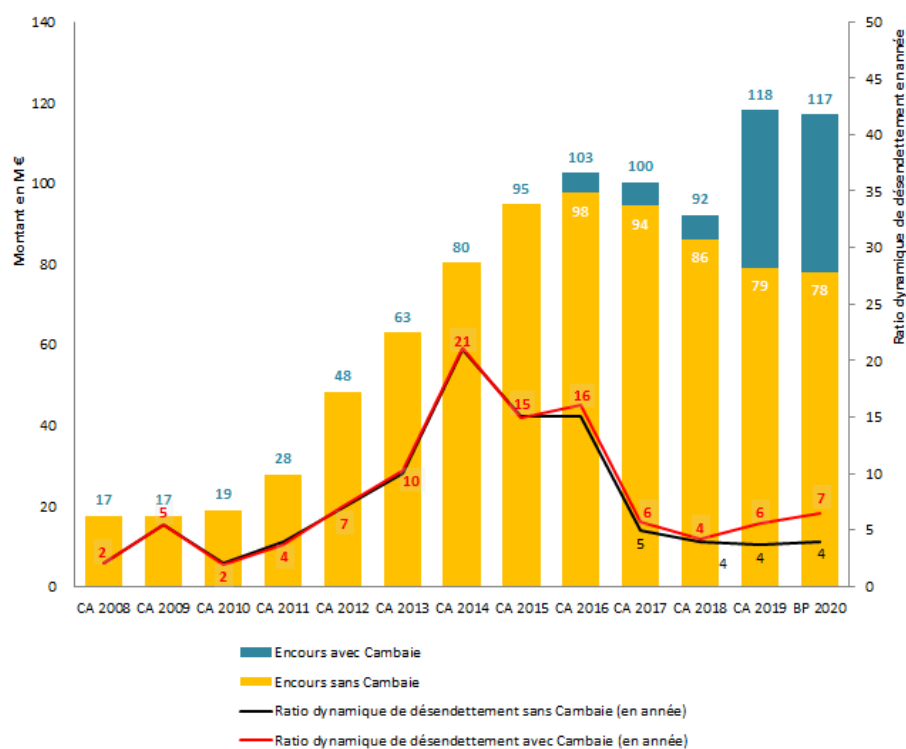
ÉVOLUTION DES NIVEAUX D'ÉPARGNE ENTRE 2008 ET 2020 :

Le maintien d'un niveau d'épargne satisfaisant



ÉVOLUTION DU RATIO DYNAMIQUE DE DÉSENDETTEMENT ENTRE 2008 ET 2020 :

Un endettement maîtrisé



II. LES RECETTES ATTENDUES

NATURE	BP 2019	BP 2020	Evolution
FISCALITE	114 018 000	111 455 000	-2,2%
DOTATIONS / PARTICIPATIONS ETAT EUROPE	32 711 150	33 804 850	3,3%
AUTRES RECETTES	8 093 800	6 864 900	-15,2%
S/TOTAL HORS CESSIONS ET HORS EMPRUNT	154 822 950	152 124 750	-1,7%
CESSIONS	300 000	3 774 900	1158,3%
EMPRUNTS	7 000 000	5 600 000	-20,0%
TOTAL	162 122 950	161 499 650	-0,4%

Globalement, les recettes 2020 sont en baisse de 0,4% en raison notamment de l'impact de la crise sanitaire sur nos recettes fiscales.

Origine des ressources du TCO

■ FISCALITE ■ DOTATIONS / PARTICIPATIONS ETAT EUROPE ■ AUTRES RECETTES ■ EMPRUNTS

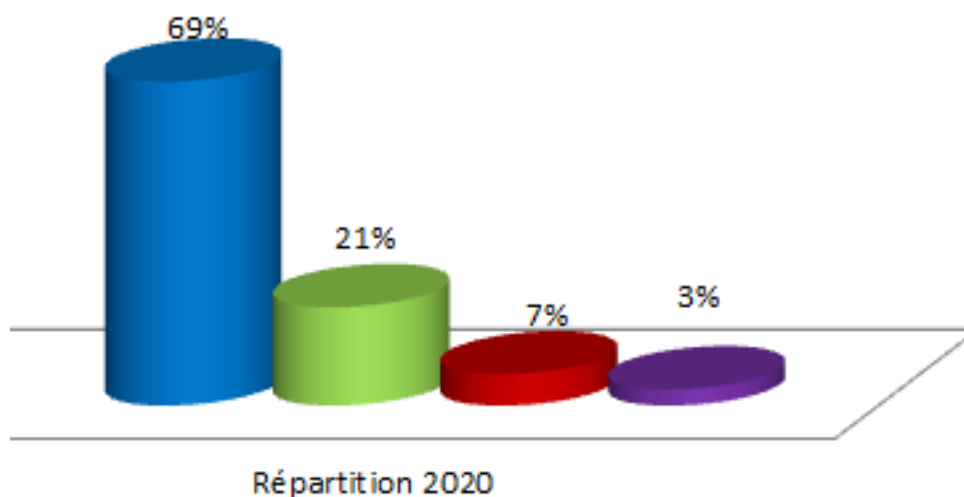


TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES RECETTES RÉELLES

(Hors foncier Cambaie porté par l'EPFR: 39,5 M€ en 2019 et 3,880 M€ en 2020)

	BP 2019	BP 2020	Evolution	
			%	€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	146 261 000	146 039 000	-0,2%	- 222 000
FISCALITE	114 018 000	111 455 000	-2,2%	- 2 563 000,00
<i>Fiscalité locale :</i>	103 622 000	101 520 000	-2,0%	- 2 102 000,00
Cotisation Foncière des Entreprises	21 359 000	22 373 500	4,7%	-
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	10 440 000	9 842 000	-5,7%	-
Taxe Sur les Surfaces Commerciales	1 739 000	2 077 000	19,4%	-
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	1 246 000	1 220 000	-2,1%	-
Taxe Foncière sur le Non Bâti (et taxe additionnelle sur le FNB)	107 000	121 000	13,1%	-
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	31 337 000	33 671 000	7,4%	-
Taxe d'Habitation	11 284 000	11 495 000	1,9%	-
Versement mobilité	25 110 000	20 120 500	-19,9%	-
Taxe de séjour	1 000 000	600 000	-40,0%	-
<i>Fiscalité reversée :</i>	10 396 000	9 935 000	-4,4%	- 461 000,00
Reversement FNGIR	8 528 000	8 535 000	0,1%	-
Taxe sur les carburants	1 868 000	1 400 000	-25,1%	-
DOTATIONS ETAT	23 400 000	25 128 000	7,4%	1 728 000,00
Dotation Globale de Fonctionnement	10 000 000	10 200 000	-	-
Dotation Générale de Décentralisation	3 060 000	3 060 000	-	-
Dotation de compensation de la réforme TP	4 489 000	4 375 000	-	-
Compensations fiscales	5 361 000	7 198 000	-	-
Compensation relative au versement transport	490 000	255 000	-	-
FCTVA	-	40 000	-	-
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 743 300	5 400 500	13,9%	657 200,00
Collecte sélective (Eco-organismes)	1 400 000	1 640 000	-	-
Transports scolaires (Région)	1 060 000	397 500	-	-
Participations en matière de ressources humaines (autres)	1 030 300	725 000	-	-
Insertion - PLIE (Fonds Social Européen)	450 000	1 960 000	-	-
Développement des hauts (LEADER)	407 000	305 000	-	-
PILHI (Etat)/SIG	170 000	295 000	-	-
Pôles territoriaux et innovation (ODYSSEA)	176 000	-	-	-
Stérilisation des animaux (Etat)	50 000	78 000	-	-
PARTICIPATIONS DES USAGERS	3 037 400	2 711 900	-10,7%	- 325 500,00
Transports scolaires	1 900 000	1 600 000	-	-
Zones d'activités	744 800	669 500	-	-
Autres loyers	250 100	400 500	-	-
Autres participations	142 500	41 900	-	-
REDEVANCE SPECIALE	50 000	300 000	500%	250 000,00
AUTRES RECETTES	1 012 300	1 043 600	3,1%	31 300,00
DSP kar'ouest et marchés transports scolaires	392 000	240 500	-	-
Budget annexe Régie des ports	358 000	222 000	-	-
Autres recettes	262 300	581 100	-	-
RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 861 950	15 460 650	-2,5%	- 401 300,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors cessions	15 561 950	11 685 750	-24,9%	- 3 876 200,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors cessions et emprunts	8 561 950	6 085 750	-28,9%	- 2 476 200,00
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 644 050	3 315 100	-28,6%	- 1 328 950,00
Etat	2 031 750	981 600	-	-
Région	1 272 800	736 900	-	-
FEDER	1 223 400	1 225 700	-	-
Autres	116 100	370 900	-	-
DOTATIONS ETAT (FCTVA)	3 810 000	2 496 550	-34,5%	- 1 313 450,00
AUTRES (dont levée des consignations liées aux décharges+ remboursement de subvention)	107 900	274 100	154,0%	166 200,00
EMPRUNTS	7 000 000	5 600 000	-20,0%	- 1 400 000,00
PRODUITS DE CESSION	300 000	3 774 900	1158,3%	3 474 900,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES (hors cessions et emprunts)	154 822 950	152 124 750	-1,7%	- 2 698 200,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	162 122 950	161 499 650	-0,4%	- 623 300,00

II.1 DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSÉ (-0,2%)

Globalement, les recettes de fonctionnement baissent de 0,2%. La crise sanitaire impacte les recettes basées sur l'activité économique en 2020. Les conséquences de cette crise économique devraient se poursuivre au-delà de 2020.

1. Les produits de la fiscalité

Le budget primitif 2020 est construit sans augmentation des taux de la fiscalité directe locale. Le budget primitif intègre les recettes notifiées par les services fiscaux en mars 2020.

a) Fiscalité « entreprises » : -5,8%

	BP 2019	BP 2020	Evolution
FISCALITE "ENTREPRISES"	78 811 000	74 249 000	-5,8%
<i>Fiscalité locale :</i>	68 415 000	64 314 000	-6,0%
Cotisation Foncière des Entreprises	21 359 000	22 373 500	-
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	10 440 000	9 842 000	-
Taxe Sur les Surfaces Commerciales	1 739 000	2 077 000	-
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	1 246 000	1 220 000	-
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	7 521 000	8 081 000	-
Versement mobilité	25 110 000	20 120 500	-
Taxe de séjour	1 000 000	600 000	-
<i>Fiscalité reversée :</i>	10 396 000	9 935 000	-4,4%
Reversement FNGIR	8 528 000	8 535 000	-
Taxe sur les carburants	1 868 000	1 400 000	-

Fiscalité Directe

■ La Cotisation Economique Territoriale (32,215 M€) est partagée entre :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Le taux de la CFE 2020 est de 25%. Le montant notifié s'élève à 22,373 M€.

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Pour 2020, la recette prévisionnelle est de 9,842 M€.

On constate une baisse par rapport à 2019, hors effet COVID 2019. Cette baisse est neutralisée en partie par une compensation fiscale relative aux exonérations de CVAE versée en 2020.

	BP 2019	BP 2020	Evolution
TOTAL CVAE AVEC LA COMPENSATION	11 655 000	11 482 000	-1,5%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des	10 440 000	9 842 000	-5,7%
Compensation fiscale relative à la CVAE	1 215 000	1 640 000	35,0%

En raison des baisses d'activité subies et de la diminution de la valeur ajoutée produite en 2020 le TCO, comme l'ensemble des EPCI, pourrait constater une perte de ressources de CVAE en 2021.

Le produit encaissé par l'Etat en 2020 et reversé aux collectivités l'année suivante se fera sur la base de la valeur ajoutée en n-2 (2019). Cependant, si les entreprises estiment qu'elles subissent une baisse d'activité et donc de valeur

ajoutée, elles peuvent diminuer leurs acomptes 2020 ce qui aura des impacts sur la CVAE collectée par l'Etat en 2020 et reversée aux collectivités en 2021 (baisse estimée à 20%). Une 1ère notification des données CVAE estimées en 2020 (CVAE qui sera reversée aux collectivités en 2021) sera en principe notifiée en août 2020, puis en novembre 2020. La CVAE définitive 2020 sera notifiée en mars 2021 (= produits encaissés en 2020).

■ La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)

Le coefficient multiplicateur pour 2020 est de 1,20%. Les cotisations de TASCOM versées l'année N correspondent à la déclaration du chiffre d'affaires de l'année N-2 ainsi qu'à d'éventuelles régularisations d'années antérieures. La Covid 19 n'impactera donc pas cette recette en 2020.

Le montant notifié s'élève à 2,077 M€.

■ L'Imposition forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

Le montant notifié s'élève à 1,220 M€.

■ La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le taux de la TEOM 2020 est au taux inchangé de 16%. La TEOM reste une recette dynamique. Les entreprises s'acquitteront d'une TEOM de l'ordre de 8,081 M€.

■ Le Versement Mobilité (ex VT)

Cette recette dépend fortement de l'activité économique. Pour 2020, compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid 19, le TCO escompte une baisse de cette recette de l'ordre de 20% par rapport à 2019, soit 20,120 M€.

	BP 2019	BP 2020
Taux de couverture dépenses/recettes transport	76%	68%

La baisse des recettes de fonctionnement impactent directement le taux de couverture des dépenses relatives aux transports (76% en 2019 à 68% en 2020).

Pour mémoire, les recettes s'élèvent à 27,195 M€ et sont composées du versement mobilité, de la DGD transport scolaire, de la participation des familles pour les transports scolaires, de la taxe sur les carburants, de la participation de la Région pour les transports extra muros et des subventions perçues.

En dépenses (40,049 M€), il s'agit des dépenses de fonctionnement (dont le personnel) et d'investissement dédiées aux transports urbains et scolaires.

■ La Taxe de séjour

Avec la période de confinement en vigueur depuis le 17 mars 2020, la taxe de séjour 2020 est directement impactée par la crise sanitaire actuelle. Aussi, la recette escomptée s'élève à 0,600 M€ pour 2020.

b) Fiscalité reversée : un impact attendu de la Covid

■ Le reversement du Fonds de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)

Le montant attendu au titre de 2020 s'élève à 8,535 M€.

■ Le Fonds d'Investissement Routier et des Transports

Cette recette, versée par la Région, dépend également de l'activité économique. La recette escomptée s'élève à 1,400 M€ pour 2020 (contre 1,9 M€ en 2019) et subit une baisse suite à la période de confinement de la crise sanitaire.

c) Fiscalité « ménages » : +5,7%

	BP 2019	BP 2020	Evolution
FISCALITE "MENAGES"	35 207 000	37 206 000	5,7%
<i>Fiscalité locale :</i>			
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	23 816 000	25 590 000	-
Taxe d'Habitation	11 284 000	11 495 000	-
Taxe Foncière sur le Non Bâti	107 000	121 000	-

■ La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La TEOM 2020 est estimée à 25,590 M€.

	BP 2019	BP 2020
Taux de couverture dépenses/recettes collecte et traitement des déchets	76%	73%
Taux de couverture retraité à structure constante (hors dépenses d'investissement Ileva)	76%	80%

La recette globale de TEOM 2020 (entreprises + ménages) s'élève à 33,671 M€, pour une dépense nette de collecte et de traitement des déchets de 48,612€. Il s'agit des dépenses de fonctionnement (dont le personnel) et d'investissement.

Le taux de couverture 2020 s'établit à 73%. La baisse est liée à l'augmentation des dépenses d'investissement (dont une subvention d'équipement de 3,272 M€ pour l'outil multifilière porté par Ileva). Hors cette dépense exceptionnelle, le taux de couverture 2020 est de 80%.

■ La Taxe d'Habitation (TH)

Avec la réforme de la taxe d'habitation, le TCO ne dispose plus de pouvoir de taux sur cette taxe en 2020. Le montant notifié s'élève à 11,495 M€.

■ La Taxe Foncière sur le Non Bâti et la taxe additionnelle sur le non bâti

Le taux de la taxe foncière sur le non bâti 2020 est de 1,43%, pour une recette de 0,017 M€. La taxe additionnelle sur le non bâti rapporte quant à elle un produit de 0,104 M€. Le TCO ne vote pas de taux pour cette taxe, le taux d'imposition étant constitué de la somme des taux départemental et régional de la taxe foncière sur le non bâti.

TAUX 2019 DE LA FISCALITÉ DIRECTE ET INDIRECTE

	Fiscalité Directe					Fiscalité Indirecte
	TEOM	Taxe habitation	Taxe foncière sur le non bâti	CFE	TASCOM	VT
CIVIS	17,91	6,90	1,77	29,03	1,10	2,00
CIREST	17,00	6,84	1,79	27,60	1,00	1,80
TCO	16,00	6,82	1,43	25,00	1,15	2,00
CINOR	14,80	6,72	1,29	23,17	1,05	2,00
CASUD	16,70	6,70	1,75	22,76	1,05	1,80
MOYENNE	16,48%	6,80%	1,60%	25,51%	1,06%	1,92%

2. Les concours financiers de l'Etat

Cette rubrique comprend toutes les dotations de fonctionnement versées par l'Etat.

	BP 2019	BP 2020	Evolution
DOTATIONS ETAT	23 400 000	25 128 000	7,4%
Dotation Globale de Fonctionnement	10 000 000	10 200 000	-
Dotation Générale de Décentralisation	3 060 000	3 060 000	-
Dotation de compensation de la réforme TP	4 489 000	4 375 000	-
Compensations fiscales	5 361 000	7 198 000	-
Taxe d'habitation	800 000	920 000	-
CFE	3 346 000	4 638 000	-
CVAE	1 215 000	1 640 000	-
Compensation relative au versement transport	490 000	255 000	-
FCTVA	-	40 000	-

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Le montant 2020 notifié au TCO s'élève à 10,200 M€. Elle augmente compte tenu de deux critères prévus par la loi de finances 2020 : un mécanisme de garantie et le critère de revenu par habitant qui favorise les EPCI de La Réunion par rapport à la Métropole.

La Dotation Globale de Décentralisation (DGD)

La DGD est gelée depuis 2012. La recette 2020 est de 3,060 M€.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DRCTP)

Le budget primitif 2020 prévoit une baisse de la dotation de compensation de la réforme de la TP conforme aux dispositions de la loi de finances 2020 (-10 M€ au niveau national). Le montant escompté pour le TCO s'élève à 4,375 M€.

Les compensations fiscales

Le TCO perçoit des compensations fiscales qui correspondent à des exonérations décidées par l'Etat (compensations de

la fiscalité « entreprises » : 6,279 M€/compensations de la fiscalité « ménages » : 0,919 M€). La recette relative aux compensations augmente car il y a plus d'entreprises éligibles aux mécanismes d'exonération.

La compensation relative au relèvement du seuil des personnes assujetties au Versement Transport (VT)

La Loi de Finances 2020 prévoit une baisse de cette compensation de 47% par rapport à 2019. Aussi, le budget primitif 2020 intègre cette diminution, soit une recette 2020 de 0,255 M€.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Cette recette de 0,040 M€ correspond au FCTVA perçu au titre des dépenses de fonctionnement éligibles à ce dispositif : il s'agit des dépenses d'entretien de nos bâtiments publics, non productifs de revenus (exemple : dépenses d'entretien effectuées sur le siège du TCO).

3. Les autres recettes de fonctionnement

	BP 2019	BP 2020	Evolution
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 743 300	5 400 500	13,9%
Collecte sélective (Eco-organismes)	1 400 000	1 640 000	-
Transports scolaires (Région)	1 060 000	397 500	-
Participations en matière de ressources humaines (autres)	1 030 300	725 000	-
Insertion - PLIE (Fonds Social Européen)	450 000	1 960 000	-
Développement des hauts (LEADER)	407 000	305 000	-
PILHI (Etat)/SIG	170 000	295 000	-
Pôles territoriaux et innovation (ODYSSEA)	176 000	-	-
Stérilisation des animaux (Etat)	50 000	78 000	-
PARTICIPATIONS DES USAGERS	3 037 400	2 711 900	-10,7%
Transports scolaires	1 900 000	1 600 000	-
Zones d'activités	744 800	669 500	-
Autres loyers	250 100	400 500	-
Autres participations	142 500	41 900	-
REDEVANCE SPECIALE	50 000	300 000	500%
AUTRES RECETTES	1 012 300	1 043 600	3,1%
DSP kar'ouest et marchés transports scolaires	392 000	240 500	-
Budget annexe Régie des ports	358 000	222 000	-
Autres recettes	262 300	581 100	-

Les subventions et participations

Globalement, les subventions et participations augmentent de 13,9% :

- Le TCO perçoit une subvention de CITEO (ex Eco Emballages) pour le soutien au « tri des emballages ménagers ». Cette recette augmente en 2020, suite à la signature de l'avenant au contrat 2018-2022. La recette 2020 est estimée à 1,640 M€ ;
- Le Fonds Social Européen (FSE) finance les actions d'insertion réalisées par le TCO. Le montant prévu à la convention 2018-2020 s'élève à 1,960 M€. Aucune recette n'a été encaissée à ce jour au titre de cette convention.

Les autres subventions et participations sont :

- La subvention de la Région pour la mise en place de transports scolaires extra muros. La recette 2020 de 0,397 M€ correspond à une année scolaire, alors qu'en 2019 la recette correspondait à deux années scolaires (régularisation) ;
- Des remboursements des salaires des agents du TCO mis à disposition d'organismes extérieurs (régie des ports : 0,322 M€, GIP Ecocité : 0,135 M€, régie d'enseignement artistique : 0,100 M€) ;
- Des remboursements de décharge syndicale & autres (0,168 M€) ;
- Du financement des postes liés à l'exercice de nos compétences : équipe dédiée à Leader (0,305 M€), équipe dédiée au plan intercommunal de l'habitat insalubre (PILHI = 0,200 M€) ;
- Du remboursement lié à la convention de mutualisation du système d'information géographique (SIG = 0,095 M€) ;
- Du financement par l'Etat des opérations de stérilisation des animaux (0,078 M€).

Les participations des usagers

Les participations des usagers comprennent essentiellement les recettes liées aux transports scolaires et aux locataires des zones d'activités. Ces recettes sont en baisse de 6,7% :

- recettes relatives aux transports scolaires : compte tenu de la période de confinement, le TCO a décidé d'accorder une remise gracieuse sur les abonnements 2020-2021 (recette prévisionnelle : 1,600 M€, soit une baisse de 15,8%) ;
- recettes relatives aux locataires des zones d'activités et autres locaux : la recette 2020 est en légère augmentation car elle intègre de nouveaux locataires, notamment ceux situés sur la zone de Cambaie (supplément de 0,189 M€). Par ailleurs, un report de paiement et une remise gracieuse de loyers pour les micro entreprises seront proposés.

La Redevance spéciale

La redevance spéciale a été instaurée en 2019. La recette de 0,300 M€ correspond au produit relatif à 150 contrats signés au titre de 2020.

Les autres recettes

Ce poste comprend :

- Les pénalités appliquées dans le cadre de la DSP kar'ouest et des marchés transports scolaires (0,241 M€) ;
- Les refacturations de prestations effectuées par le TCO pour le compte du budget annexe de la Régie des ports (frais de gardiennage : 0,222 M€) ;
- Les avoirs prévus dans le cadre des marchés de collecte des déchets relatifs au changement des tranches de tonnages (0,391 M€) ;
- Les remboursements de taxe foncière par Ileva et la Semto, suite à la mise à disposition du centre de tri et du dépôt kar'ouest à la Possession (0,190 M€).



II.2 DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT EN BAISSÉ

Le budget primitif 2020 intègre un produit de cession pour 3 M€ correspondant à la vente des actions de la SEMADER à la CDC Habitat.

Hors produits de cession et emprunt, les recettes d'investissement baissent de 28,9%. En effet, les subventions d'investissement et le FCTVA attendu ont été ajustés en fonction de l'avancement des opérations (retard constaté dans certains cas, compte tenu de la période de confinement).

	BP 2019	BP 2020	Evolution
RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 861 950	15 460 650	-2,5%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors cessions	15 561 950	11 685 750	-24,9%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors cessions et emprunts	8 561 950	6 085 750	-28,9%
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 644 050	3 315 100	-28,6%
Etat	2 031 750	981 600	-
Région	1 272 800	736 900	-
FEDER	1 223 400	1 225 700	-
Autres	116 100	370 900	-
DOTATIONS ETAT (FCTVA)	3 810 000	2 496 550	-34,5%
AUTRES (dont levée des consignations liées aux décharges+ remboursement de subvention)	107 900	274 100	154,0%
EMPRUNTS	7 000 000	5 600 000	-20,0%
PRODUITS DE CESSION	300 000	3 774 900	1158,3%

Les dépenses d'investissement 2020 seront financées comme suit :

- Autofinancement net : 42% (11,082 M€) ;
- Subventions + FCTVA + autres recettes : 37% (9,861 M€) ;
- Emprunt : 21% (5,600 M€).

III. LES DÉPENSES PRÉVUES

NATURE	BP 2019	BP 2020	Evolution
Une agglomération bâtitisseuse	23 381 249,00	22 731 310,00	-2,8%
Une agglomération durable	88 837 910,00	90 407 072,00	1,8%
Une agglomération responsable	49 903 791,00	48 361 268,00	-3,1%

TOTAL	162 122 950,00	161 499 650,00	-0,4%
--------------	----------------	----------------	--------------

Globalement, les dépenses 2020 sont en baisse de 0,4% (hors foncier Cambaie EPFR).

Affectation des dépenses du TCO

- Une agglomération bâtitisseuse
- Une agglomération durable
- Une agglomération responsable

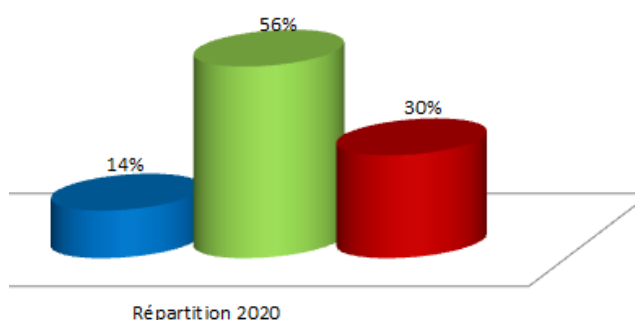


TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES DÉPENSES RÉELLES

		BP 2019		BP 2020		Evolution	
		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	%	€
POLITIQUES PUBLIQUES	Une agglomération bâtitisseuse	23 381 249		22 731 310		-2,8%	- 649 939
		9 253 719	14 127 530	6 872 115	15 859 195		
	Ecocité (hors foncier Cambaie EPFR)	2 603 000	2 498 950	321 635	5 389 990	-	-
	Transition Ecologique	-	-	50 000	494 000	-	-
	Aménagement / Habitat	97 940	1 490 760	120 650	1 202 100	-	-
	Economie	1 068 914	4 515 070	638 105	3 931 755	-	-
	LEADER	159 226	-	137 225	42 000	-	-
	Tourisme	1 932 086	1 258 500	1 903 920	1 850 000	-	-
	Equilibre Régie des ports de plaisance	991 000	1 555 000	868 000	1 815 490	-	-
	Espaces numériques	104 610	263 750	159 290	131 960	-	-
	Insertion	766 981	-	1 166 535	-	-	-
	Culture	1 183 104	1 848 500	1 276 250	223 000	-	-
	Sport	331 858	697 000	215 505	778 900	-	-
	Coopération décentralisée	15 000	-	15 000	-	-	-
	Une agglomération durable	88 837 910		90 407 072		1,8%	1 569 162
		77 708 070	11 129 840	81 319 720	9 087 352		
MISSIONS TRANSVERSALES	Environnement	38 677 014	4 046 250	41 741 250	6 554 050	-	-
	dont ILEVA	12 147 000	-	13 150 000	3 272 000	-	-
	Transports	37 829 976	7 083 590	37 912 470	1 358 302	-	-
	dont transports scolaires	14 386 525	-	13 078 270	-	-	-
	dont transports urbains	23 140 000	-	24 834 200	-	-	-
	GEMAPI	1 181 080	-	1 254 000	-	-	-
	Eaux pluviales	-	-	412 000	1 175 000	-	-
	Autres	20 000	-	-	-	-	-
	Une agglomération responsable	49 903 791		48 361 268		-3,1%	- 1 542 523
		41 631 211	8 272 580	39 774 765	8 586 503		
	Finances et évaluation	20 798 000	7 660 000	19 044 020	7 419 115	-	-
	dont Attribution de compensation	18 529 000	-	16 718 000	-	-	-
	dont Provisions	-	-	540 000	-	-	-
	dont Dette	2 100 000	7 500 000	1 675 000	6 990 000	-	-
	dont Autres	169 000	160 000	111 020	429 115	-	-
	Ressources Humaines	18 414 525	-	18 305 300	-	-	-
	dont Personnel	16 895 970	-	16 740 000	-	-	-
	Dont Elus + Groupes d'Elus	1 010 000	-	1 008 000	-	-	-
	dont Autres	508 555	-	557 300	-	-	-
	Système d'information et des organisations	358 091	343 700	333 700	480 400	-	-
	Patrimoine	595 040	218 780	519 950	460 048	-	-
	Administration générale	1 465 555	50 100	1 571 795	226 940	-	-
	Dont Affaires générales	280 655	-	275 305	-	-	-
	Dont Commande publique	114 000	25 000	114 000	17 940	-	-
	Dont Moyens généraux	387 440	21 600	465 690	204 000	-	-
	Autres (communication, médiation, DGS)	683 460	3 500	716 800	5 000	-	-
TOTAL GENERAL DES DEPENSES HORS DETTE (intérêts / capital)		152 522 950		152 834 650		0,2%	9 938 950
		126 493 000	26 029 950	126 291 600	26 543 050	-0,2%	2,0%
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		162 122 950		161 499 650		-0,4%	10 282 950
		128 593 000	33 529 950	127 966 600	33 533 050	-0,5%	0,0%
TOTAL GENERAL DES DEPENSES AVEC FONCIER CAMBAIE EPFR		206 318 000		165 379 650		-19,8%	-40 938 350
		128 593 000	77 725 000	127 966 600	37 413 050	-0,5%	-51,9%

B- LE BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DES PORTS DE PLAISANCE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES		DEPENSES REELLES	
2 921 000		2 671 000	
Epargne brute : 250 000			
RECETTES D'ORDRE		DEPENSES D'ORDRE	
-		250 000	
2 921 000		2 921 000	

Les dépenses réelles du budget annexe de la RPP s'élèvent à 2,921 M€ :

En fonctionnement, le budget prévoit une enveloppe de 2,671 M€ correspondant aux dépenses suivantes :

- Les charges de fonctionnement des trois ports de plaisance : 1,237 M€ ;
- Les frais de personnel : 1,341 M€ ;
- Les autres charges : 0,093 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES REELLES		DEPENSES REELLES	
-		250 000	
Epargne nette : 250 000			
RECETTES D'ORDRE		DEPENSES D'ORDRE	
250 000		-	
250 000		250 000	

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,250 M€. Le budget principal porte également une partie des investissements pour une enveloppe prévisionnelle de 1,815 M€.

C- LE BUDGET ANNEXE GEMAPI

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES		DEPENSES REELLES	
4 521 000		1 008 200	
Epargne brute : 3 512 800		<i>Dépenses hors dette: 988 200</i>	
RECETTES D'ORDRE		DEPENSES D'ORDRE	
325 000		3 837 800	
4 846 000		4 846 000	

Les dépenses réelles du budget annexe de la GEMAPI s'élèvent à 11,797 M€ :

En fonctionnement, le budget prévoit une enveloppe de 1,008 M€ correspondant aux dépenses suivantes :

- Les charges de fonctionnement: 0,388 M€ ;
- Les frais de personnel : 0,580 M€ ;
- Les autres charges : 0,040 M€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 10,789 M€ dont 2,5 M€ correspondant au remboursement d'un emprunt relais mobilisé en 2018.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES REELLES		DEPENSES REELLES	
7 276 200		10 789 000	
Epargne nette : 1 012 800		<i>Dépenses hors dette: 8 289 000</i>	
RECETTES D'ORDRE		DEPENSES D'ORDRE	
3 837 800		325 000	
11 114 000		11 114 000	

D-LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES		DEPENSES REELLES
3 563 819		993 649
		<i>Dépenses hors dette: 665 149</i>
RECETTES D'ORDRE	Epargne brute : 2 570 170	DEPENSES D'ORDRE
816 028		3 386 198
4 379 847		4 379 847

Les dépenses réelles du budget annexe de l'eau s'élèvent à 14,423 M€ :

En fonctionnement, le budget prévoit une enveloppe de 0,994 M€ correspondant aux dépenses suivantes :

- Les charges de fonctionnement: 0,335 M€ ;
- Les frais de personnel : 0,330 M€ ;
- Les charges financières : 0,329 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES REELLES		DEPENSES REELLES
10 858 786		13 428 956
<i>Recettes hors dette : 7 658 786</i>		<i>Dépenses hors dette: 12 678 456</i>
RECETTES D'ORDRE	Epargne nette : 1 819 670	DEPENSES D'ORDRE
3 386 198		816 028
14 244 984		14 244 984

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 13,429 M€.

Pour information, les dépenses réelles portées par la régie communautaire la Créole pour le budget eau s'élève à 34,757 M€ (investissement : 19,050 M€ ; fonctionnement : 15,707 M€).

E- LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles du budget annexe de l'assainissement s'élèvent à 5,450 M€ :

En fonctionnement, le budget prévoit une enveloppe de 0,573 M€ correspondant aux dépenses suivantes :

- les charges de fonctionnement: 0,233 M€ ;
- les frais de personnel : 0,210 M€ ;
- les charges financières : 0,130 M€.

RECETTES REELLES		DEPENSES REELLES
1 031 000		572 545
		<i>Dépenses hors dette: 443 045</i>
RECETTES D'ORDRE	Epargne brute : 458 455	DEPENSES D'ORDRE
408 500		866 955
1 439 500		1 439 500

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4,878 M€.

Pour information, les dépenses réelles portées par la régie communautaire la Créole pour le budget eau s'élève à 21,868 M€ (investissement : 12,722 M€ ; fonctionnement : 9,146 M€).

RECETTES REELLES		DEPENSES REELLES
4 419 500		4 877 900
<i>Recettes hors dette : 2 724 555</i>		<i>Dépenses hors dette: 4 540 750</i>
RECETTES D'ORDRE	Epargne nette : 121 305	DEPENSES D'ORDRE
866 955		408 500
5 286 455		5 286 400

E-BALANCES CONSOLIDÉES DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (Mouvements réels et d'ordre- hors foncier Cambaie EPFR)

	BUDGET NON CONSOLIDE				BUDGET CONSOLIDE			
	DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
	REELLES	ORDRE	REELLES	ORDRE	REELLES	ORDRE	REELLES	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	62 878 906	4 751 478	38 015 081	29 615 303	62 878 906	4 751 478	38 015 081	29 615 303
Budget Principal	33 533 050	3 201 950	15 460 650	21 274 350	33 533 050	3 201 950	15 460 650	21 274 350
Budget RPP	250 000	-	-	250 000	250 000	-	-	250 000
Budget GEMAPI	10 789 000	325 000	7 276 200	3 837 800	10 789 000	325 000	7 276 200	3 837 800
Budget Eau	13 428 956	816 028	10 858 786	3 386 198	13 428 956	816 028	10 858 786	3 386 198
Budget Assainissement	4 877 900	408 500	4 419 445	866 955	4 877 900	408 500	4 419 445	866 955
SECTION DE FONCTIONNEMENT	133 211 994	28 313 353	158 075 819	3 449 528	130 578 994	28 313 353	155 442 819	3 449 528
Budget Principal	127 966 600	19 972 400	146 039 000	1 900 000	125 333 600	19 972 400	145 495 000	1 900 000
Budget RPP	2 671 000	250 000	2 921 000	-	2 671 000	250 000	2 086 000	-
Budget GEMAPI	1 008 200	3 837 800	4 521 000	325 000	1 008 200	3 837 800	3 267 000	325 000
Budget Eau	993 649	3 386 198	3 563 819	816 028	993 649	3 386 198	3 563 819	816 028
Budget Assainissement	572 545	866 955	1 031 000	408 500	572 545	866 955	1 031 000	408 500
BUDGET GENERAL	196 090 900	33 064 831	196 090 900	33 064 831	193 457 900	33 064 831	193 457 900	33 064 831

2^{ÈME} PARTIE

LES POLITIQUES PUBLIQUES ET MISSIONS TRANSVERSALES 2020

UNE AGGLOMÉRATION BÂTISSEUSE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES GRANDS PROJETS

CONSTRUIRE UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE

BUDGET : 5,712 M€

	2019	2020
Frais de structure	106 000	165 935
Participation au GIP Ecocité	165 000	155 700
Indemnités d'éviction	2 332 000	-
Fonctionnement	2 603 000	321 635
Foncier	2 023 950	4 762 990
Etudes	450 000	-
Subventions d'équipement	-	285 000
Autres dépenses	25 000	342 000
Investissement	2 498 950	5 389 990
Total	5 101 950	5 711 625

Fonctionnement (0,322 M€) : - 88%

A compter de 2020, les indemnités d'éviction sont comptabilisées en investissement, d'où la baisse constatée entre 2019 et 2020.

Suite aux expropriations de Cambaie, le TCO gère dorénavant des parcelles de terrain. Les frais de structure concernent leur entretien.

Investissement (5,390 M€) : + 116%

Les dépenses d'investissement comprennent :

- une enveloppe de 4,763 M€ consacrée à l'acquisition de nouvelles parcelles liées au projet Ecocité (dont les indemnités d'éviction) ;
- une subvention d'équipement pour le GIP Ecocité (quote-part du TCO pour les études d'aménagement réalisées sur Cambaie) ;
- les frais de portage dus à l'EPFR pour les premières acquisitions de terrain réalisées en 2016 (0,342 M€).



I. ACCOMPAGNER L'ACTION DU GIP ÉCOCITÉ POUR EN FAIRE L'OUTIL OPÉRATIONNEL DE L'ÉCOCITÉ

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP Ecocité) est désormais l'outil commun aux acteurs de la transformation du territoire. Un Programme Partenarial d'Aménagement (PPA) sera validé en 2020 et va engager les partenaires dans la réalisation concrète des opérations pour les 10 ans à venir. C'est l'occasion pour le TCO de lancer une démarche d'innovation territoriale, ainsi qu'une véritable transition écologique, énergétique et industrielle.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

PARTICIPER À LA GOUVERNANCE DU GIP ET DÉFINIR LA FEUILLE DE ROUTE DU PROGRAMME AFIN D'ORGANISER SA VALORISATION EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

ACTION 1 : Contribuer au fonctionnement du GIP par le versement d'une participation de 155 700 € pour l'exercice 2020, participer aux instances et animer le partenariat ;

ACTION 2 : Participer au financement d'études portées par le GIP pour un montant de 285 000 € pour l'exercice 2020 (Plan guide durable, Finalisation du PPA, Stratégie de concertation et de communication,...) ;

ACTION 3 : Participer et mettre en place une mission générale de coordination des opérations qui permettra de piloter globalement l'ensemble des projets et leurs interactions à l'échelle du programme et en particulier sur Cambaie. Cette organisation opérationnelle est l'occasion pour le TCO de faire un point spécifique sur les opérations qui relèveront de sa compétence et de s'organiser pour un suivi optimisé de leur réalisation.

II. CONSTRUIRE UNE VILLE ATTRACTIVE OÙ HABITER, VIVRE ET TRAVAILLER

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

PASSER À LA PHASE OPÉRATIONNELLE D'AMÉNAGEMENT

L'objectif est d'engager rapidement la phase opérationnelle sur la Plaine de Cambaie, avec les projets suivants :

ACTION 1 : Aménager le 1er écoquartier de Cambaie ;

ACTION 2 : Mettre en œuvre le Projet Urbain Partenarial (PUP) de la SCPR ;

ACTION 3 : Développer le programme d'activités économiques du secteur Henri Cornu ;

ACTION 4 : Consolider le Schéma d'aménagement ; le Schéma directeur des espaces publics ; l'étude préliminaire Axe mixte et infrastructures connexes ; l'étude sur le confort urbain (thermique, acoustique et aérodynamique) ;

ACTION 5 : Organiser dès le mois de septembre un dispositif de concertation afin de présenter le projet aux habitants, mettre en place une concertation ciblée et au fil de l'eau permettant de dynamiser les contributions et d'expliquer l'opération.

HARMONISER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ACCROÎTRE OFFRE DE LOGEMENT

BUDGET : 1,323 M€

	2019	2020
Prestations de service	-	15 000
Subventions	60 000	80 000
Autres frais	37 940	25 650
Fonctionnement	97 940	120 650
Documents d'urbanisme	80 000	25 000
Etudes et frais d'insertion	840 760	707 900
Subventions d'équipement	505 000	415 000
Autres	15 000	54 200
Investissement	1 440 760	1 202 100
Total Aménagement / Habitat	1 538 700	1 322 750

Fonctionnement (0,121 M€) : +23,2%

A compter de 2020, le budget inclut des frais de fonctionnement pour l'outil de gestion de la demande de logement social (0,015 M€).

Investissement (1,202 M€) : -16,6%

Les dépenses d'investissement comprennent :

- une enveloppe pour les études : 0,708 M€. En fonction de leur avancement, ces crédits permettront d'honorer les factures présentées en 2020 ;
- les subventions d'équipement relatives à l'ANRU du Port (0,400 M€) ;
- l'enveloppe de 0,054 M€ correspond au coût du logiciel de gestion de la demande de logement social.

I. CONCEVOIR UN AMÉNAGEMENT COHÉRENT ET DURABLE DU TERRITOIRE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

ÉLABORER LES DOCUMENTS-CADRES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

ACTION 1 : Evaluer le SCOT et analyser les effets de la loi ELAN

L'ordonnance du 17 juin 2020 modifie les relations entre les différents documents qui s'appliquent en matière d'urbanisme. Tous les trois ans, le TCO procédera, après analyse de la mise en compatibilité du SCOT Grenelle avec les autres documents, à la procédure de modification simplifiée. En 2020, il sera nécessaire de se mettre en conformité avec les dispositions législatives, sur l'aspect de la planification stratégique.

ACTION 2 : Intégrer le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial DAAC au SCOT (cf loi ELAN).

ACTION 3 : Poursuivre les études relatives à la mise en œuvre du SCOT : études des Hauts, Plan paysage, Schéma directeur d'aménagement du littoral de Trois-Bassins, Zone d'Aménagement et de transition vers les transports (ZATT). Ces études permettront d'alimenter le cadre de l'aménagement du territoire suivant les orientations du SCOT.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

ÉVALUER L'IMPACT DES ORIENTATIONS DU SCOT GRENELLE SUR LE TERRITOIRE

ACTION 1 : Animer la Conférence Locale d'Aménagement du Territoire (CLAT).

Sur son initiative, le TCO réunira à nouveau la CLAT afin de suivre la mise en œuvre du SCOT et du PLH et d'échanger avec les partenaires sur les dynamiques d'évolution du territoire.

ACTION 2 : Mettre en place l'observatoire du SCOT avec l'agence d'urbanisme de La Réunion, AGORAH.

ACTION 3 : Instruire les permis de construire / avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

(CDAC). A cela s'ajoutent les avis d'opportunité demandés par l'Etat dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU) et par l'EPFR lors des réunions de commissions foncières. Ces avis sont généralement alimentés par l'appui d'autres services (transport, GEMAPI, patrimoine et travaux, ...) sur la base des documents stratégiques (SCOT, PLH, PDU, SAGE, ...).

ACTION 4 : Émettre un avis sur les PLU (modification, révision, déclaration de projet...).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH3)

ACTION 1 : Mettre en place un régime d'aides mutualisé du programme des actions, afin de coordonner les moyens financiers des différents acteurs (TCO, les 5 communes, Etat, Région, Département, ...) autour des objectifs du PLH pour les différents quartiers identifiés.

ACTION 2 : Elaborer un Plan Intercommunal d'Action Foncière (PAFI). La finalisation du PAFI se traduira par différents niveaux de conventionnement et pourra intégrer le dispositif du régime d'aides partagé du PLH3.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

POURSUIVRE LE PARTENARIAT NPNRU ARISTE BOLON

ACTION : Coordonner, suivre et mettre en œuvre la convention-cadre. Le TCO accompagne la commune du Port sur le plan technique et financier, avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), dans le cadre de la convention, signée en mars 2020 (tranche 1).



II. DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENT

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

METTRE EN ŒUVRE LE PLH3

ACTION 1 : Mettre en place l'observatoire du PLH3 avec l'agence d'urbanisme de La Réunion, l'AGORAH.

ACTION 2 : Animer et piloter le PLH3. Le TCO a l'obligation de veiller à l'animation du réseau d'acteurs (communes, bailleurs sociaux, Etat), de lancer des appels à projets et des démarches innovantes (ex : charte logement Gramoun). Cet engagement de l'EPCI, vis à vis des autres partenaires, au moment de la validation du PLH3 nécessitera un équivalent temps plein.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

RENFORCER LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (METTRE EN ŒUVRE LA CONVENTION CADRE PILHI 2019-2025)

ACTION 1 : Constituer le fonds mutualisé de travaux pour l'amélioration de l'habitat indigne.

La constitution de ce fonds vise exclusivement le public cible identifié par l'équipe du PILHI, soit 800 familles environ.

- Conventionner avec l'ADIL pour aider le TCO à poser un cadre d'intervention juridique et financier solide (élaboration du profil type des ménages bénéficiaires ; Rédaction du règlement d'intervention, des conventions et des process opérationnels, assurances...);
- Etablir la plate-forme financière mutualisée afin de faciliter l'instruction des demandes de sorties d'indignité de ces 800 familles. Cette action nécessitera des rencontres entre les partenaires financiers Etat, Communes, Département, Région, CAF, Fondation Abbé Pierre, ...

ACTION 2 : Moderniser les outils et améliorer le traitement des signalements de logements indignes du Guichet Unique :

- Systématiser l'utilisation des outils (exemple : utilisation des tablettes sur sites) ;

- Former les chargés d'opérations sur les enquêtes purement techniques ;
- Coordonner l'action des partenaires (police Maires et Préfet, action sociale GUT,...).

ACTION 3 : Poursuivre l'accompagnement individualisé des familles prises en charge par le PILHI :

- Mobiliser les procédures de relogement en lien avec le SIADO ;
- Vulgariser des solutions de traitement des situations d'indivision (selon les résultats de l'étude indivision en cours), des dispositifs d'aides existants, en élargissant le champ de la communication au plus près des familles ;
- Mettre en place l'accompagnement et le soutien technique dans les démarches et travaux d'amélioration de l'habitat, à travers le fonds local mutualisé et la mobilisation des aides à la rénovation énergétique ;
- Rechercher un partenariat avec des opérateurs locaux (SEM, SUD HABITAT CONSEIL, SICAH, SOLIHA, BOURBON ARCHIPEL, etc.).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

METTRE EN ŒUVRE LA RÉFORME DE LA DEMANDE SOCIALE

L'année 2020 sera marquée par un renouvellement des membres de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Celle-ci devra valider son programme de travail conformément aux objectifs fixés dans les documents stratégiques que sont la convention intercommunale des attributions (CIA) et le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID).

ACTION 1 : Piloter, animer et évaluer la Convention Intercommunale d'Attributions (CIA) pour un meilleur équilibre du peuplement :

- Favoriser l'accès prioritaire au logement en prenant en compte la spécificité des profils des ménages du territoire Ouest, grâce aux réunions des sous-commissions d'attribution.
- Mettre en place un partenariat étroit avec l'État pour une meilleure gestion des publics prioritaires (voir possibilité de conventionnement) ;
- Favoriser le parcours résidentiel des ménages en mettant

en œuvre les objectifs 7 et 8 de la charte de relogement (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) / Résorption de l'Habitat Indigne (RHI) / Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI) ;

- Définir une charte des bonnes pratiques des Commissions d'Attribution Logements (objectif n°11 de la CIA) sur l'Ouest.

ACTION 2 : Gérer le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID) :

- Animer le réseau et former les agents d'accueil ;
- Veiller au respect des engagements de la convention réglementaire d'application pour chaque guichet ;
- Suivre l'activité des guichets et assurer la continuité des services ainsi que la continuité territoriale du réseau Ouest ;
- Définir des principes de la cotation de la demande rendue obligatoire par la loi ELAN à l'échelle du TCO en lien avec la démarche entamée par l'Etat au niveau départemental ;
- Evaluer, analyser et améliorer les dispositifs.

ACTION 3 : Poursuivre l'octroi de garanties d'emprunts

- Agir auprès des bailleurs et des mairies en amont de leurs opérations (neufs et réhabilitations) sur l'application des documents cadres (PLH3 et CIA) ;
- Assurer un suivi régulier des opérations et gérer le quota réservataire du TCO ;
- Suivre la renégociation du protocole départemental de garanties d'emprunts en 2020.

III. ASSURER UNE COORDINATION SUR LE TERRITOIRE OUEST

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

OPTIMISER LA COORDINATION SUR LE TERRITOIRE OUEST

ACTION 1 : Développer une nouvelle version de l'application DIGDIG (Dispositif internet de Gestion et de Diffusion de l'Information Géographique) :

- Assurer la portabilité de DIGDIG sur tablette et smartphone ;
- Optimiser les fonctionnalités de consultation, d'interrogation et de mise à jour de l'information géographique ;
- Communiquer auprès des utilisateurs.

ACTION 2 : Former au SIG les directions métiers :

- Dispenser des formations ciblées sur les métiers concernés par l'utilisation de l'information géographique (aménagement, environnement, eau, assainissement, habitat, voirie, fiscalité, économie, ...) ;
- Continuer à assurer le rôle de bureau d'études auprès des services des 5 communes, du TCO et de l'Ecocité dans le cadre de leurs compétences.

ENCOURAGER LES INITIATIVES CRÉATRICES D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS

BUDGET : 15,153 M€

I. CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

Le TCO assure un rôle de coordination sur le territoire Ouest.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

ACCOMPAGNER LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS

BUDGET : 4,570 M€

	2019	2020
Gestion des ZA	891 132	605 705
Autres frais de structure	62 782	32 400
Subventions	115 000	-
Fonctionnement	1 068 914	638 105
Etudes et frais d'insertion	356 680	368 305
Terrains nus	308 500	343 800
Aménagement divers	250 390	653 550
Autres	3 000	1 100
Construction	3 115 000	2 565 000
Avance sur marchés	481 500	-
Investissement	4 515 070	3 931 755
Total Economie	5 583 984	4 569 860

Fonctionnement (0,638 M€) : -40,3%

Les frais de fonctionnement de l'ensemble de nos zones d'activités s'élèvent à 0,638 M€.

Investissement (3,932 M€) : -12,9%

Les dépenses d'investissement 2020 se décomposent comme suit :

- l'aménagement de la ZA Pointe des Châteaux : 2,029 M€ ;
- la réhabilitation de nos zones d'activités : 0,924 M€ ;
- l'aménagement de la ZA Bras Montvert : 0,365 M€ ;
- l'acquisition de foncier économique : 0,344 M€.

ACTION 1 : Mettre en place une véritable animation économique dans nos zones d'activités :

- Poursuivre la commercialisation des ZAE et l'accompagnement des entreprises (via les chambres consulaires et la Région Réunion) ;
- Assurer la gestion locative des ZA ;
- Adhérer à une démarche de RSO (responsabilité sociétale des organisations).

ACTION 2 : Définir une stratégie et un plan d'actions sur le foncier économique et l'immobilier d'entreprise et poursuivre les opérations en cours :

- Mettre en œuvre une stratégie foncière économique ;
- Terminer les travaux d'aménagement et lancer la commercialisation pour la ZA Pointe des Châteaux ;
- Poursuivre l'étude de modernisation des ZA : analyse des

réseaux, signalétique, foncier, espaces publics,...

- Lancer l'appel à projets pour la ZA La Saline.

ACTION 3 : Accompagner la structuration et le développement de filières stratégiques et innovantes :

- Adhérer à des clusters ou réseaux (AIVP, Pôle d'excellence Qualitropic, CER BTP, RTES, Temergie et cluster Green) ;
- Poursuivre la démarche d'écologie industrielle territorialisée (DEIT), partenariat Tech Ouest ;
- Poursuivre les études de faisabilité de la phase 3 de la Zone Arrière Portuaire ;
- Mettre en œuvre le contrat territoire d'industrie (CTI) (« A la conquête de l'écosystème industriel réunionnais ») et le fusionner avec le contrat de transition écologique ;
- Suivre les projets phares du TCO dans le cadre de cette fusion CTE/TI, notamment sur le périmètre ECOCITE.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

FAVORISER LA MISE EN TOURISME DE NOTRE TERRITOIRE

BUDGET : 3,754 M€

	2019	2020
Prestations de service	212 000	190 000
Frais de structure	495 086	533 920
Subvention OTI	225 000	580 000
Reversement Taxe de séjour à l'OTI	1 000 000	600 000
Fonctionnement	1 932 086	1 903 920
Etudes	180 000	247 500
Travaux divers	239 500	323 300
Constructions	765 000	1 279 200
Investissement	1 184 500	1 850 000
Total Tourisme	3 116 586	3 753 920

Fonctionnement (1,904 M€) : -1,5%

2020 est marquée par la période de confinement liée à la crise Covid 19, d'où la baisse de la taxe de séjour et la nécessité pour le TCO d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'OTI pour relancer le secteur touristique durement éprouvé.

Investissement (1,850 M€) : +56,2%

Les dépenses d'investissement 2020 sont consacrées essentiellement à l'aménagement du sentier littoral de St Paul : 1,353 M€.

Les autres crédits se répartissent comme suit :

- des travaux relatifs à nos différents sites pour un montant de 0,324 M€ (camping, espace de loisir...) ;
- enfin, une enveloppe de 0,140 M€ sera mobilisée en faveur de l'économie bleue (Odyssea).

Afin de conforter le leadership touristique de la zone Ouest et développer ce secteur porteur d'emplois, la mise en tourisme de notre territoire reste une priorité pour 2020 et nécessite la réalisation d'actions en matière de promotion touristique, d'accompagnement des initiatives et projets d'aménagements touristiques.

ACTION 1 : Coordonner la relance touristique avec l'OTI et les acteurs du territoire et proposer une stratégie d'aménagement et de développement touristique pour le TCO.

ACTION 2 : Conforter la promotion touristique :

- Suivre et piloter la convention triennale TCO/OTI ;
- Finaliser les études et démarrer les travaux du BIT Mafate ;
- Lancer la démarche d'animation autour du futur bureau d'information touristique (BIT) Mafate avec les habitants.

ACTION 3 : Accompagner les initiatives en faveur du développement touristique

- Encourager et faciliter la création d'hébergements de qualité ;
- Poursuivre les actions d'ingénierie touristique auprès des communes dans leurs actions phares ;
- Valoriser les projets et actions dans le cadre du programme ODYSSEA.

ACTION 4 : Développer les aménagements et gérer les équipements et sites à vocation touristique :

- Poursuivre les travaux du sentier littoral Ouest (SLO) Saint-Paul et lancer les études préalables pour le sentier littoral Sud Saint-Leu ;
- Lancer les études de faisabilité technique pour la définition des équipements liés au village touristique de Saint-Gilles-les-Bains ;
- Poursuivre l'exploitation des équipements et sites : actions de valorisation touristique sur la Pointe de Trois-Bassins ; circuits et animations organisés sur le site du Four à Chaux ; travaux d'extension de la capacité du Camping de l'Hermitage en phase opérationnelle ; gestion du sentier littoral Ouest Saint-Paul.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

INITIER UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

BUDGET : 0,291 M€

	2019	2020
Marchés	65 000	70 000
Formation	18 000	8 000
Frais de structure	21 610	71 290
Subventions	-	10 000
Fonctionnement	104 610	159 290
Etudes	97 650	80 000
Concessions, droits similaires	75 000	3 650
Aménagement divers	79 700	15 810
Matériels informatiques	11 400	32 500
Investissement	263 750	131 960
Total Numérique	368 360	291 250

Fonctionnement (0,159M€) : +52%

Pour 2020, 0,055 M€ sont prévus pour le fonctionnement du village numérique.

Investissement (0,132 M€) : -50%

En 2019, le TCO a réalisé des aménagements pour l'ouverture du village numérique.

ACTION 1 : Auditer la plateforme vie quotidienne (CVQ) puis éventuellement conforter son développement et l'ouvrir aux autres services : valoriser les pratiques acquises ; préparer d'autres services en ligne en coordination avec les communes, réviser les outils en lien avec le site internet du TCO.

ACTION 2 : Animer et assurer le réseautage de l'Archipel numérique avec les communes et les acteurs du territoire et offrir un appui à la transition numérique aux petites entreprises et aux associations.

ACTION 3 : Déployer les services et évènementiels et valoriser les initiatives locales au sein du Moulin.re.

ACTION 4 : Favoriser l'émergence de projets innovants grâce à nos outils internes et aux partenariats activés.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

UTILISER L'INSERTION ET L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE COMME LEVIER DE CRÉATION D'EMPLOIS ET DE RICHESSE

BUDGET : 1,167 M€

	2019	2020
Marchés	449 151	484 135
Frais de structure	17 830	17 400
Subventions	300 000	665 000
Fonctionnement	766 981	1 166 535
Total Insertion	766 981	1 166 535

Fonctionnement (1,167 M€) : +52,1%

Le TCO a souhaité mobiliser une enveloppe de 0,475 M€ pour relancer le secteur économique. Deux volets sont privilégiés : la mise en place d'une ingénierie administrative et financière mutualisée au service des associations du territoire et le soutien des ateliers de chantiers d'insertion.

L'activité principale portera sur le pilotage et l'animation territoriale des actions relatives au PLIE ainsi que le renforcement de la coordination dédiée à la clause sociale d'insertion. Une évaluation du protocole PLIE sera également réalisée en 2020 afin de définir le nouveau protocole à établir avec l'Etat.

ACTION 1 : Mettre en œuvre le PLIE :

- Animer et gérer le dispositif ;
- Suivre les associations dans le cadre de l'AAP ACI 2020 ;
- Evaluer le dispositif PLIE en termes de cibles, de compétences, de budget et de mutualisation possible ;
- Favoriser la qualité de l'accompagnement des publics PLIE ;
- Coordonner la clause sociale d'insertion sur le territoire ;
- Participer au financement du dispositif 100 % inclusion.

ACTION 2 : Développer une démarche territoriale relative à l'économie sociale et solidaire (Plan d'actions ESS 2018-2020) :

- Soutenir le développement des structures par le biais d'un accompagnement spécifique ;
- Organiser et animer des journées thématiques et développer des outils mutualisés ;
- Poursuivre la démarche ESS initiée, en mode transversal avec les services du TCO et les satellites.

ACTION 3 : Plan d'urgence sociale – volet économie sociale et solidaire :

- Mettre en place une ingénierie administrative et financière mutualisée au service des associations du territoire ;
- Soutenir les ateliers des chantiers d'insertion. Le TCO doublera son enveloppe dédiée à l'encadrement technique des ACI en 2021 ;
- Etendre l'accompagnement des structures à des expertises design et marketing : un volet complémentaire à l'accompagnement porté par France Active La Réunion FAR, dans le cadre du projet ESS PRO ;
- Développer les dispositions sociales dans les marchés du territoire.

II. ENCOURAGER L'EMERGENCE D'UNE VÉRITABLE IDENTITÉ COMMUNAUTAIRE

Il s'agit de construire une identité commune et partagée par l'ensemble des habitants du territoire et de les rendre acteurs de ce développement au travers d'une politique culturelle et sportive dynamique et innovante.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

PROMOUVOIR L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE À TRAVERS LES POLITIQUES CULTURELLES

BUDGET : 1,499 M€

	2019	2020
Prestation enseignement artistique	50 000	40 000
Frais de structure	28 104	206 250
Subvention REA	715 000	500 000
Autres subventions	390 000	530 000
Fonctionnement	1 183 104	1 276 250
Etudes et insertion	100 000	18 750
fonds de concours	840 000	-
Autres	157 500	104 250
Constructions	1 900 001	100 000
Investissement	2 997 501	223 000
Total Culture	4 180 605	1 499 250

Fonctionnement (1,276 M€) : +7,9%

Ce poste enregistre des frais de structure liés essentiellement au gardiennage du chantier de l'Ecole d'Enseignement Artistique (0,188 M€).

Investissement (0,223 M€) : -92,6%

Cette baisse s'explique par l'arrêt du chantier de l'Ecole d'Enseignement Artistique (liquidation d'une entreprise).

ACTION 1 : Développer et diversifier l'enseignement artistique :

- Poursuivre le développement et la diversification de l'enseignement artistique et amener l'école vers une certification (projet d'établissement et projet pédagogique) ;
- Renforcer la REA et poursuivre la recherche de financement ;
- Positionner LENA : structurer et ouvrir de nouvelles salles et réflexion à lancer en termes de diversification et de rapprochement avec l'EAIO.

ACTION 2 : Soutenir la diffusion et la création artistique :

- Maintenir le soutien à la diffusion et à la création artistique : travailler à une vision pluriannuelle ;
- Rédiger le cadre d'intervention de la politique d'octroi des subventions culturelles du TCO ;

- Poursuivre le dispositif d'accompagnement à la création et à la professionnalisation (Békali) et le décentraliser sur l'ensemble des communes du territoire.

ACTION 3 : Valoriser le patrimoine naturel et culturel du Territoire de la Côte Ouest :

- Mettre en valeur l'espace culturel et de loisirs du Four à Chaux ;
- Mettre en œuvre un chantier patrimoine sur le port de plaisance de St-Gilles les Bains (valorisation des barques péi et de la pêche traditionnelle) et mettre en place des valorisations autour du Ti Train lontan ;
- Travailler sur un plan intercommunal pluriannuel de valorisation du patrimoine.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

PROMOUVOIR L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE À TRAVERS LES POLITIQUES SPORTIVES

BUDGET : 0,994 M€

	2019	2020
Prestations de service	30 000	10 000
Frais de structure	51 858	155 505
Subvention	50 000	-
Autres charges	200 000	50 000
Fonctionnement	331 858	215 505
Subventions d'équipement	697 000	684 000
Autres dépenses	-	94 900
Investissement	697 000	778 900
Total Sport	1 028 858	994 405

Fonctionnement (0,215 M€) : -35,1%

Le poste frais de structure enregistre essentiellement le gardiennage du pôle de loisir de Dos d'Ane (0,126 M€).

Investissement (0,779 M€) : +11,8%

En 2020, il est prévu de payer les reliquats des derniers fonds de concours (piscine du Port notamment). Les 0,094 M€ concernent des dépenses relatives au pôle de loisir de Dos d'Ane (foncier et sécurisation du site).

ACTION : Créer au travers du sport une identité communautaire :

- Réaliser le bilan des deux 1ères éditions des «jeux interco» et évaluer le concept et le format avant l'organisation de la troisième édition de la manifestation.

III. VALORISER LES LIENS HISTORIQUES DES TERRITOIRES DE L'Océan Indien

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

ACCOMPAGNER LES COMMUNES MEMBRES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LEURS PROJETS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

BUDGET : 0,015 M€

En matière de coopération décentralisée, le TCO a choisi d'accompagner techniquement et financièrement les projets communaux de coopération, qui valorisent les liens historiques et culturels avec les territoires de l'Océan Indien.

ACTION 1 : Accompagner les projets de coopération portés par La Possession :

- Actions de coopération avec Victoria (SEYCHELLES) et Antanifotsy (MADAGASCAR) et contribution à des actions dans le cadre du réseau de l'AVCOI

ACTION 2 : Accompagner les projets de coopération portés par Le Port :

- Actions de coopération Tamatave (MADAGASCAR), et Durban (AFRIQUE DU SUD) et contribution à des actions dans le cadre du réseau de l'AIVP

ACTION 3 : Accompagner les projets de coopération portés par Saint-Paul :

- Actions de coopération avec Victoria (SEYCHELLES) et Fort-Dauphin (MADAGASCAR)

IV. CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

BUDGET : 0,179 M€

La plateforme TERH GAL OUEST poursuivra la gestion des demandes liées aux projets de création ou de développement d'activités dans les Hauts, en mobilisant le programme LEADER du FEADER.

Pour 2020, il s'agira de :

ACTION 1 : Redéfinir la maquette du TERH GAL OUEST en prenant en compte l'état d'avancement des différentes fiches actions.

ACTION 2 : Poursuivre la coordination des acteurs autour de la dynamique du développement du territoire des Hauts de l'Ouest.

DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS AUTOUR DE LA PLAISANCE

BUDGET ANNEXE : 2,921 M€

(dont 0,835 M€ de subvention d'équilibre) et 1,815 M€ d'investissement portés par le budget principal du TCO

	2019	2020
Prestations diverses	223 000	33 000
Subvention d'équilibre	768 000	835 000
Fonctionnement	991 000	868 000
Etudes	740 000	346 500
Aménagement divers	640 000	716 540
Constructions	175 000	752 450
Investissement	1 555 000	1 815 490
Total Ports de plaisance	2 546 000	2 683 490

I. ASSURER UNE MISE A NIVEAU DES PORTS DE PLAISANCE AVEC UNE VOCATION TOURISTIQUE ET ECONOMIQUE RETROUVEE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

POURSUIVRE LES TRAVAUX DE REMISE AUX NORMES

ACTION 1 : Remettre aux normes le port de Saint-Leu :

A la suite de la rénovation des structures des pontons fin 2017, des dragages et désensablements successifs, de la rénovation des systèmes d'amarrage (chaînes mères), les prochains efforts porteront sur la vidéo-surveillance, l'éclairage, la gestion du stationnement et les études de requalification du gabarit du chenal d'accès au port (balisage, nettoyage, reprofilage).

ACTION 2 : Construire le bâtiment de la Maison de la mer :

Le permis de construire des nouveaux locaux doit être réajusté par rapport au PLU. Ils intégreront la Maison de la mer Odyssée, le BIT de l'OTI, des locaux pour les usagers, la capitainerie ainsi que des surfaces commerciales.

ACTION 3 : Remettre aux normes le port de la Pointe des Galets :

Cela consiste notamment au renouvellement complet du réseau d'eau (démarrage des travaux fin 2020), le remplacement de pontons flottants trop vétustes et dangereux, la consolidation du brise-houle fortement fissuré (attribution des travaux en cours), la rénovation des bornes électriques.

ACTION 4 : Remettre aux normes le port de Saint-Gilles :

L'essentiel des travaux d'urgence notifiés à l'origine au concessionnaire ont été réalisés ou sont sur le point de l'être. Le diagnostic technique des bâtiments sera engagé et servira pour le règlement du contentieux financier avec la CCIR. Des travaux de désensablement et de dragages récurrents seront menés pour préserver l'activité économique et touristique du port. Au niveau des travaux de consolidation des gros ouvrages et de requalification du port, le mandat confié à la SPL Maraîna permettra de piloter la maîtrise d'œuvre notifiée récemment.

ACTION 5 : Faire l'extension du port de Saint-Leu :

Cette action est portée directement par le TCO, via un mandat à la SPL MARAÎNA sans financements extérieurs identifiés à se jour. Les études de Maîtrise d'Œuvre sont en cours.

ACTION 6 : Aménager des mini-déchèteries sur les espaces de carénage.

ACTION 7 : Remplacer les dispositifs d'amarrages défectueux sur les chaînes immergées au port de Saint-Gilles.

II. INSERER LES PORTS DE PLAISANCE DANS LA CROISSANCE BLEUE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

POSITIONNER LES PORTS DE PLAISANCE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

ACTION : Réaliser des études préalables à la création et à la restructuration de surfaces professionnelles en lien avec le nautisme.

Le schéma directeur d'aménagement du port de la Pointe des Galets servira pour la définition des restructurations des locaux de la base technique.

De même, il permettra d'arrêter avec la commune les principes d'aménagement du terrain Météo France (complexe d'espace de loisirs et de manifestations, restauration, yacht club ...) et les implantations possibles d'un port sec.

Le projet ODYSSEA entrera dans une phase plus opérationnelle pour fédérer et faciliter la concrétisation des différentes actions programmées en faveur de l'économie bleue.



UNE AGGLOMÉRATION DURABLE DU SERVICE DE NOS USAGERS

ÊTRE AU PLUS PRÈS DES USAGERS POUR AMÉLIORER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

BUDGET : 48,295 M€

	2019	2020
Marchés	24 615 760	25 839 000
Communication	38 000	42 200
Fourrière	1 225 515	1 365 000
Frais de structure	501 739	820 050
Participation Ileva	11 961 000	13 150 000
Subventions	335 000	525 000
Fonctionnement	38 677 014	41 741 250
Etudes et frais d'insertion	458 500	281 200
Subventions d'équipement	-	3 282 000
Foncier	150 000	10 000
Aménagements divers	76 150	413 850
Matériels de pré collecte et autres	1 826 600	1 935 000
Travaux divers	1 365 000	7 000
Avance sur marchés	170 000	-
Autres	-	625 000
Investissement	4 046 250	6 554 050
Total Environnement	42 723 264	48 295 300

Fonctionnement (41,741 M€) : +7,9%

Pour lutter contre les dépôts sauvages favorisant le développement de la dengue, le TCO a mobilisé une enveloppe de 1,4 M€ au titre de 2020.

Par ailleurs, la contribution 2020 versée à Ileva s'élève à 13,150 M€, soit + 9,9% par rapport à 2019. Cette contribution inclut la part de la Région, répartie à la population entre les 3 EPCI (TCO, CIVIS et CASUD).

Investissement (6,554 M€) : +62,0%

Il est prévu une dépense exceptionnelle pour ILEVA, d'un montant total de 3,897 M€, dont une subvention d'équipement pour la mise en œuvre de l'outil multifilière (3,272 M€).

A périmètre constant, la dépense baisse de 34,6% (retard dans les démarrages de chantiers relatifs aux réhabilitations des décharges).

LE PLAN D'URGENCE SOCIALE

Le TCO a été lourdement frappé par la crise sanitaire de la covid-19. Un Plan d'Urgence Sociale a été mis en place afin de lutter contre la dengue. L'enveloppe allouée sur le volet environnement est de 1,4 M€.

OFFRIR AUX USAGERS UN SERVICE DE COLLECTE DURABLE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

FAIRE DE L'USAGER UN ACTEUR DU CHANGEMENT : RÉDUIRE LES DÉCHETS, DÉVELOPPER LES PERFORMANCES DE TRI

ACTION 1 : Déployer les médiateurs auprès des usagers pour maintenir l'effort de sensibilisation aux gestes citoyens :

Cette action permet de sensibiliser les usagers par des actions de communication sur les problèmes de collecte et la résorption des dépôts sauvages ou encore les consignes de présentation des déchets. L'objectif est d'impliquer davantage l'usager dans le bon fonctionnement du service public d'une manière générale. Ces actions sont prévues dans le cadre du marché de médiation avec Cycléa.

ACTION 2 : Poursuivre et développer l'accompagnement des publics en vue d'une gestion de proximité des biodéchets (obligation 2023) :

- Mettre des composteurs à disposition des particuliers ;
- Poursuivre l'appel à projets Lékol'O à destination des scolaires ;
- Développer des actions innovantes : le broyage de déchets végétaux en déchèterie, une mission spécifique d'accompagnement des bailleurs, le cofinancement de poulaillers ou encore l'expérimentation d'une collecte de biodéchets de proximité pour des producteurs ciblés.

ACTION 3 : Planifier, renforcer et maintenir le soutien des actions favorisant l'économie circulaire :

- Disposer d'une stratégie de déploiement d'équipements en faveur du réemploi de type recyclerie.

ACTION 4 : Promouvoir le « zéro déchet » :

- Créer un espace d'animation et de démonstration à destination de différents publics (scolaires, associations, adultes...) concernant les pratiques écoresponsables et plus particulièrement la thématique des déchets et leur nécessaire réduction ;
- Mettre en œuvre des actions communicantes/exemplaires sur la réduction (fourniture de gobelets réutilisables à des porteurs de projet, subvention association) mais aussi le tri des déchets (poursuite du tri au siège).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

ASSURER UN SERVICE DE COLLECTE EFFICACE ET SOUTENABLE

ACTION 1 : Définir la stratégie du TCO en matière de gestion des déchets à l'horizon 2020 afin d'anticiper la reconduction des marchés de collecte.

ACTION 2 : Améliorer la qualité du service de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et des déchèteries.

ACTION 3 : Gérer la dotation et la maintenance de l'ensemble des équipements de pré-collecte :

- Dans le cadre du nouveau contrat d'acquisition et maintenance, 1 M€ sera nécessaire pour équiper les ménages en bacs roulants neufs et 0,220 M€ pour l'entretien du parc existant.

LUTTER CONTRE LES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

PARTICIPER AU MAINTIEN DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE

ACTION 1 : Poursuivre le remplacement des corbeilles de propreté urbaine :

Dans la continuité des investissements engagés depuis 2017, la collectivité poursuivra en 2020 la remise en état du parc de corbeilles de propreté urbaine. L'enveloppe allouée sera de 0,250 M€. Le marché devra être lancé fin 2020 car le contrat actuel prend fin début 2021. Le coût de collecte des différentes corbeilles s'élèvera à environ 0,645 M€.

ACTION 2 : Rationaliser les moyens d'entre-collectes :

- Développer des opérations conjointes avec les polices communales pour améliorer le cadre de vie des usagers ;
- Renforcer les actions de médiation pour lutter contre les dépôts sauvages et les incivilités (bacs en permanence sur le domaine public...) ;
- Lancer une réflexion sur le transfert de la Police spéciale déchet des communes vers le TCO ;

- Mettre en place des opérations coordonnées de mutualisation des moyens opérationnels de l'ensemble des partenaires dans une démarche de co-construction et de mise en œuvre partagée avec les usagers : les projets de secteur ;

- Poursuivre la lutte contre les dépôts sauvages afin d'accompagner les communes dans leur objectif de maintien de la salubrité publique et de qualité du cadre de vie ;

- Renforcer les collectes de végétaux et d'encombrants pour lutter activement contre la dengue (1 M€). De plus, en complément des subventions versées aux associations intervenant au titre de la Lutte Anti Vectorielle (120 k€), le TCO apportera une subvention exceptionnelle de 0,200 M€ aux communes ayant mobilisé des emplois PEC LAV.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

LUTTER CONTRE L'ERRANCE ANIMALE

ACTION 1 : Responsabiliser et éduquer les usagers :

- Poursuivre les actions pour sensibiliser les usagers à la lutte contre l'errance animale (les règles relatives à la détention des animaux, obligation de les identifier, possibilité de les faire stériliser grâce au TCO) ;

- Valoriser le service de fourrière (signalétique des véhicules, panneaux d'affichage, amélioration du retour propriétaire des animaux mis en fourrière, partenariat avec les associations sur la cession d'animaux de la fourrière,..) ;

- Continuer les actions avec le concours des associations de protection animale suite à l'appel à projets lancé en 2019 sur l'accompagnement des propriétaires d'animaux défaillants et la sensibilisation des scolaires et du grand public.

ACTION 2 : Encourager la stérilisation des animaux avec le concours financier de l'Etat.

ACTION 3 : Créer un centre animalier :

Les études préliminaires ont démarré en 2019 pour la création d'un centre animalier. Un mandat a été passé avec la SPL MARAINA afin de suivre toutes les études de conception et les phases de consultation des entreprises de travaux.

ACTION 4 : Optimiser les captures d'animaux domestiques dans le cadre du nouveau marché de gestion de la fourrière animale avec des nouvelles possibilités d'intervention (capture de nuit, intervention renforcée sur des secteurs à enjeux, n° d'astreinte directe pour les forces de l'ordre).

ENGAGER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE POUR RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE ET LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

BUDGET : 0,544 M€

	2019	2020
Frais de structure	-	50 000
Fonctionnement	-	50 000
Transition écologique	-	494 000
Investissement	-	494 000
	-	
Total	-	544 000

FOCUS

Le Contrat de Transition Écologique du TCO signé en juillet 2019 a été suivi d'une étude de mise en œuvre du dispositif, avec la mobilisation de subventions au bénéfice du TCO.

Ce travail permet d'identifier clairement les ressources humaines et financières mobilisées sur 3 ans par le TCO et de rechercher des contributions de la part des partenaires publics.

En 2020, le TCO et l'ADEME vont signer une convention de financement pour l'octroi d'une aide de 490 000 € sur 3 ans.

De même, l'AFD s'est d'ores et déjà positionnée sur une aide de 80 000 € dans le cadre du PCAET.

L'objectif du TCO est de mobiliser d'autres financements en 2020 (Région, Département, CDC, Etat).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

RÉALISER LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

ACTION 1 : Lancer le chantier de la définition du PCAET du TCO intégrant la stratégie énergie de l'Ecocité dans le cadre d'un contrat de prestation intégrée (CPI) avec la SPL Horizon Réunion.

ACTION 2 : Mettre en place des démonstrateurs industriels visant à développer, tester et valoriser de nouvelles solutions portées par des entreprises locales. Il s'agit d'utiliser la commande publique d'innovation pour démontrer un savoir-faire dans les domaines de la transition énergétique. Pour 2020, la société TEEO pourrait mettre en place une solution de « Smart-Building », maîtrise de la consommation d'énergies dans les bâtiments et infrastructures du TCO avec pilotage centralisé.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

ENGAGER UNE DÉMARCHE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ACTION 1 : Mettre en œuvre le programme CTE qui s'appuie sur une gouvernance forte, portée par le TCO et fusionner le CTE et le protocole Territoire d'Industrie dans un contrat global de Transition Ecologique et Industrielle.

ACTION 2 : Initier une démarche originale d'animation du dispositif encadrée par un programme de recherche et développement « SMARTERRE » en collaboration avec l'association OPEN-ATLAS et l'institut national EFFICACITY, pour identifier les méthodes nécessaires à la pérennisation des actions et à leur montée en compétences avec les acteurs de terrain et développer la plateforme web « Communecter.org ».

ACTION 3 : Participer à la réalisation du projet de « Campus des baleines » porté par l'association GLOBICE. Réalisation d'un tiers lieu dédié à la biodiversité marine sur le site de l'ancienne école des Roches-Noires.

ACTION 4 : Participer à la coproduction du label « Ville Durable et Innovante » (VDI) avec l'institut EFFICACITY et le CEREMA. Le TCO sera l'un des 10 territoires français et le seul ultramarin à participer à la coproduction de ce label franco-européen ayant vocation à devenir une référence mondiale pour concurrencer les labels des USA et de L'Asie.

ACTION 5 : Traduire la démarche du territoire en développement économique des filières et en emplois dans le cadre du projet de Campus de l'Innovation Tropicale et Insulaire (CITI). Projet initié avec la ville du Port dans le cadre du Pôle d'Aménagement et de Construction Durable (PACD) qui fera l'objet d'une candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt du PIA intitulé : « Plan Innovation Outre-Mer ». Il s'agit d'utiliser l'ensemble de la démarche d'innovation pour la mettre à disposition des acteurs économiques, de la recherche et de la formation afin de proposer sur un même dispositif complet de recherche et développement créateur d'emplois et de croissance économique.

ACTION 6 : Lancer la réalisation d'une infrastructure numérique du territoire pour développer la « Smart-Island » et organiser le monitoring du territoire. Le TCO va devenir un véritable laboratoire de l'innovation numérique en digitalisant ses infrastructures et ses compétences et en les mettant à la disposition des innovateurs avec pour objectif de :

- Faire mieux en matière de gestion du territoire sans dépenser plus ;
- Offrir de nouveaux services performants à la population ;
- Permettre le développement de nouveaux services et la croissance d'entreprises locales.



DÉVELOPPER LES CONDITIONS D'UNE MOBILITÉ POUR TOUS

BUDGET : 39,271 M€

	2019	2020
Marchés Transports Urbains	23 140 000	24 630 000
Marchés Transports Scolaires	14 386 525	12 110 000
Communication	5 000	3 500
Frais de structure	173 451	143 370
Participation syndicat mixte	125 000	125 000
Autres dépenses	-	900 600
Fonctionnement	37 829 976	37 912 470
Etudes et frais d'insertion	272 340	305 502
Subventions d'équipement	50 000	-
Aménagements divers	543 000	93 800
Matériels roulants	4 000 000	300 000
Constructions	1 898 750	659 000
Avance sur marchés	314 500	-
Investissement	7 078 590	1 358 302
Total Transport	44 908 566	39 270 772

Fonctionnement (37,912 M€) : +0,2%

Une enveloppe de 0,900 M€ est inscrite au budget 2020 au titre «d'autres dépenses». Suite à la période de confinement, le TCO analyse notamment la demande d'indemnisation formulée par les transporteurs scolaires.

Investissement (1,358 M€) : - 80,8%

Les chantiers 2020 ont pris du retard avec la période de confinement, d'où une baisse des crédits relatifs aux aménagements et constructions.

RENDRE PLUS ATTRACTIVE ET PERFORMANTE L'OFFRE DE TRANSPORTS URBAINS ET SCOLAIRES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

AMELIORER LA QUALITE ET LE NIVEAU DE SERVICE

ACTION 1 : Gérer la DSP kar'Ouest :

La DSP porte sur l'ensemble de la gestion du réseau kar'Ouest. Le nouveau contexte lié à la crise Covid-19 devrait impacter le périmètre de la DSP, sur le plan financier, mais aussi sur le plan de l'organisation du service public, avec possiblement des missions à adapter.

ACTION 2 : Acquérir de nouveaux bus :

De nouvelles commandes devaient être lancées en 2020. La déclaration sans suite récente de la procédure d'appel d'offres occasionnera du retard dans le programme d'acquisition prévu.

ACTION 3 : Renouveler les marchés de transports scolaires :

En 2020, le TCO renouvellera ses marchés de transports scolaires. Le travail de refonte des transports scolaires sera poursuivi, avec une première phase d'optimisation des circuits à envisager dans un calendrier à préciser, possiblement début 2021.

ACTION 4 : Mettre en place une billettique dans les transports scolaires :

A compter de la nouvelle année scolaire 2020-2021, de nouveaux outils seront mis en service : un outil pour gérer la demande (portail d'inscription pour les familles) et l'offre de transport (gestion des circuits), et un outil de billettique (contrôle d'accès à bord des cars scolaires) et de suivi d'exploitation.

ACTION 5 : Repenser l'accompagnement dans les transports

scolaires :

En 2020, le TCO sera amené à questionner l'organisation de ce service public : quid de l'accompagnement pour les collégiens et lycéens ? Quid d'une organisation mutualisée avec les personnels communaux ?

ACTION 6 : Poursuivre l'aménagement des arrêts bus :

A la faveur de l'autorisation de programme de 2 M€, ainsi que d'un ambitieux plan de relance de l'investissement, le TCO densifiera le nombre d'abribus sur le territoire.

ACTION 7 : Aménagement des dépôts kar'ouest :

Une maîtrise d'œuvre pour l'infrastructure de lavage des bus sur le dépôt de La Possession, lancée fin 2019, sera réalisée en 2020. Par ailleurs, le TCO sera amené à définir une stratégie en matière de dépôts kar'ouest. Compte tenu des conséquences liées à la crise Covid-19, le calendrier de ce projet sera à ajuster.

ACTION 8 : Auditer la DSP kar'ouest et la SEM

Afin d'aider le TCO à améliorer le pilotage du service public et du contrat de transport, l'audit initié en 2019 sera finalisé en 2020. Compte tenu des conséquences liées à la crise Covid-19, le calendrier de ce projet sera à ajuster.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

AMELIORER LES TEMPS DE PARCOURS

ACTION 1 : Aménagement l'itinéraire privilégié sur Le Port : Les travaux de l'opération Aimé Césaire démarreront en 2020 pour une livraison en 2021.

ACTION 2 : Projet BHNS (bus à haut niveau de service) et Itinéraires Privilégiés (IP) :

Suite aux résultats de l'étude menée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Région sur la faisabilité d'un tramway, il a été acté la réalisation, dans un premier temps, d'un axe routier fort de type Bus à haut niveau de service (BHNS). Les études d'insertion (EP / AVP) et de dimensionnement du système

débuteront en 2020. En complément, de l'initialisation de cette ligne BHNS dans l'Ouest, le TCO définira son niveau d'intervention sur les sections IP ainsi que la priorisation des actions à mener. Il est proposé d'externaliser ces missions d'études et de réalisation dans un format à préciser (AMO, mandat, ...). Les études pour la réalisation d'un tramway Ouest seront réengagées compte tenu des orientations de la nouvelle mandature.

A la faveur d'un ambitieux plan de relance de l'investissement, le phasage de ce projet de BHNS pourrait être accéléré.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

COORDONNER LES OFFRES DE TRANSPORT

ACTION 1 : Aménager le pôle d'échanges Aimé Césaire :

Après la mise en service des pôles d'échanges de Saint-Gilles-les-Hauts et de La Saline, celui du Port sera inauguré en 2021. Le site accueillera les lignes kar'Ouest et Car Jaune dans des conditions améliorées pour les usagers ainsi qu'une agence commerciale importante.

ACTION 2 : Réaliser le point de correspondances à Portail :

En complément des pôles d'échanges, le TCO contribuera à l'aménagement du pôle multimodal du Portail réalisé par La Région.

FACILITER LA PRATIQUE DES MOBILITES MOINS POLLUANTES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

DEVELOPPER LA PRATIQUE DES MODES ACTIFS

ACTION 1 : Aménager des pistes cyclables (arceaux, itinéraires, ...) :

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDU, le TCO engagera un programme de pose d'arceaux vélos au droit des pôles générateurs de déplacements et expérimentera des offres de stationnement de longue durée sur les pôles d'échanges.

La volumétrie de ce "plan vélo" pourrait être augmentée dans le cadre de la nouvelle programmation de nos investissements 2020-2030.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

ACTION 1 : Intégrer les conséquences de la crise Covid-19 sur les mobilités :

Nul ne connaît à ce stade ces conséquences : tassement de la fréquentation des transports publics, augmentation de la mobilité à vélo et à pied, recul du covoiturage, diminution de la mobilité individuelle moyenne, intensification du télétravail. Cependant, il sera nécessaire d'essayer de les évaluer au plus tôt et de les prendre en compte autant que possible.

ACTION 2 : Mettre en place le Plan de Déplacements d'Administration du TCO :

Le changement des comportements, c'est également mettre en valeur les bonnes pratiques. Aussi, le TCO portera en 2020 la poursuite de la mise en place d'une offre de Vélo à Assistance Electrique et de covoiturage pour les agents.

ACTION 3 : Expérimenter le covoiturage (jalonnement,

signalétique, ...) :

Pour accompagner les communes dans la réalisation d'opérations de partage de voirie, le TCO mettra en valeur des offres de stationnement dédiées aux co-voitureurs (environ 2 parkings). Une expérimentation de "ligne virtuelle de covoiturage" sera également proposée sur un semestre.

Cependant, l'opportunité de cette opération devra être re-questionnée au regard de la crise Covid-19.

ASSURER LA BONNE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PROTECTION DES POPULATIONS, DES BIENS ET DES ACTIVITÉS CONTRE LES INONDATIONS

BUDGET ANNEXE : 11,797 M€
(dont 1,254 M€ de subvention d'équilibre)

FOCUS

Valider le contrat de progrès TCO du Plan Eau DOM qui constituera la feuille de route du TCO pour les 5 prochaines années en matière de gestion des compétences Eau potable et Assainissement collectif des eaux usées.

RÉUSSIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

REPENDRE A L'AMPLEUR DES BESOINS PAR UNE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE AMBITIEUSE

ACTION : Mettre à jour les PPI et PPF 2020-2030 de la compétence :

Cette programmation correspond à l'ensemble du programme d'actions pour la protection contre les inondations (PAPI), des systèmes d'endiguement, des entretiens annuels des ouvrages, de la gestion du batardeau dans le cadre de la convention TCO/Région/Commune de St-Paul et du trait de côte littoral Nord, ravine Fleurimont.

ASSURER LA DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS ET CONTRE LA SUBMERSION MARINE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

ASSURER LA GESTION, LE CONTRÔLE, LA SURVEILLANCE ET LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE TRANSFERE

ACTION 1 : Réaliser les travaux de maintenance et d'entretien des ouvrages :

Afin d'assurer une bonne défense contre les inondations, il est nécessaire de développer un programme de maintenance et d'entretien des ouvrages afin de garantir la sécurité des personnes et des biens.

ACTION 2 : Développer la connaissance et assurer la surveillance des ouvrages de classe B, C et D :

Au-delà des travaux d'entretien et de maintenance des ouvrages, la connaissance du patrimoine est indispensable pour développer un programme de travaux adapté et efficace. Cela passe par l'élaboration d'un état des lieux exhaustif et le suivi d'une base de données régulièrement mise à jour.

ACTION 3 : Réaliser le ou les systèmes d'endiguement pour les ouvrages de digues de classe B :

C'est une obligation légale dont l'EPCI devra s'acquitter au plus tard mi 2021 pour les digues de classe B et fin 2021 pour les digues de classe C et D. En déclarant ses systèmes d'endiguement, le TCO s'engage à les entretenir pour protéger une population donnée pour un niveau d'aléas donné. Au-delà de ces niveaux de référence le TCO ne pourra être mise en responsabilité lors d'événements majeurs imprévisibles.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

MENER DES ACTIONS POUR LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS ET LA SUBMERSION MARINE

ACTION 1 : Réaliser l'étude de définition de la stratégie du TCO en matière de submersion marine et de gestion du trait de côte :

Cette étude a pour but de doter le TCO d'une stratégie de gestion de ses 60 km de côtes pour les cinq prochaines années. L'étude insistera notamment sur les zones à enjeux forts, telles que les zones habitées les plus exposées, ...

ACTION 2 : Définir et animer les PAPI (programme d'actions pour la protection contre les inondations) :

- Réaliser les travaux de phase 1 du PAPI Hermitage/ Saline les Bains ;
- Mettre en œuvre le PAPI St-Paul (PAPI d'intention portant sur 18 actions) ;
- Mettre en œuvre le PAPI Rivière Des Galets (19 actions portées par le TCO) ;
- Réaliser les travaux de confortement des ouvrages du PAPI Rivière Des Galets (RDG) ;

ACTION 3 : Réaliser les travaux de maintenance et d'entretien des ouvrages de la Rivière Des Galets.

ACTION 4 : Réaliser les actions de sensibilisation, de formation/animation sur les risques inondation et submersion marine pour l'ensemble du territoire :

Parallèlement à la réalisation de travaux de protection, les actions de sensibilisation, de formation aux risques d'inondation sont un enjeu fort de la politique de lutte contre les risques. Un programme ambitieux à destination du plus grand public sera mis en place et développé avec l'appui de la plateforme d'intervention régionale de l'océan Indien (PIROI) notamment.

ACTION 5 : Protéger la population contre le risque inondation sur l'ensemble du territoire :

C'est la responsabilité première du Maître d'ouvrage compétent. Aussi, le TCO devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires, afin de garantir la sécurité des populations exposées aux risques d'inondation.

ASSURER LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

ANIMER LA REFLEXION A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

ACTION 1 : Mettre en place la nouvelle Commission Locale de l'Eau de l'Ouest :

En tant qu'entité compétente, le TCO animera la Commission Locale de l'Eau de l'Ouest (CLEO), qui aura en charge de donner des avis sur les projets les plus importants de son territoire.

ACTION 2 : Mettre en compatibilité le SDAGE et le SAGE :

Le SDAGE étant actuellement en cours de révision au niveau de la Région, le TCO procèdera dans un second temps à la mise en compatibilité du SAGE Ouest au SDAGE.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

ASSURER LA GESTION DES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE

ACTION 1 : Elaborer la nouvelle convention pluripartite TCO-Etat/Département/Région de gestion de la RNNESP (Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint-Paul), avec le TCO comme membre du conseil d'administration de la nouvelle structure de gestion des zones humides à l'échelle du territoire.

ACTION 2 : Réaliser les actions de sensibilisation sur la nécessité de sauvegarder les zones humides et d'entretenir les milieux aquatiques :

Concernant la politique de lutte contre les risques d'inondation, la sauvegarde des zones humides et des milieux aquatiques constitue un élément essentiel du programme d'actions à mettre en œuvre. L'efficacité et la réussite de cette politique passent par des actions de sensibilisation de la population et des acteurs.

ASSURER UN PILOTAGE EFFICACE DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

BUDGET ANNEXE EAU : 14,423 M€

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : 5,450 M€

SE DONNER LES MOYENS D'ASSURER PLEINEMENT LES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

DISPOSER DE MODES DE GESTION ADAPTES

ACTION 1 : Assurer le suivi des contrats de délégation de services publics pour les communes de La Possession, du Port et de Saint Leu. Mettre en place un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des DSP :

Compétente au 1er janvier 2020, le TCO devra s'assurer dans un 1er temps de la pérennité des contrats en cours sur son territoire afin de veiller à la continuité du service public et dans un 2ème temps, de mettre en place des modes de gestion garantissant sur l'ensemble de son territoire, un traitement égalitaire des usagers face au service.

ACTION 2 : Mettre en place un contrat d'objectifs entre le TCO et la Régie Communautaire la Créole :

Le TCO établira une feuille de route pour sa Régie Communautaire à qui il a délégué ses compétences sur les territoires des communes de Saint-Paul et de Trois-Bassins. Ce contrat d'objectifs veillera à la cohérence avec la politique de développement des compétences Eau et Assainissement mise en place sur le reste du territoire.

ASSURER UN PILOTAGE EFFICACE DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

METTRE EN PLACE LA PROGRAMMATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

ACTION 1 : Elaborer les PPI et PPF 2020-2030 pour l'Eau et l'Assainissement :

En complément au contrat de Progrès, cette programmation pluriannuelle constituera la feuille de route de la collectivité pour les 10 prochaines années.

ACTION 2 : Réaliser et valider le contrat de progrès TCO du Plan Eau DOM :

Cette action consiste à mettre en œuvre le contrat de progrès du plan Eau DOM qui constituera la feuille de route du TCO pour les 5 prochaines années en matière de gestion des compétences Eau potable et Assainissement collectif des eaux usées.

La gestion des eaux pluviales a également été transférée au TCO au 1er janvier 2020. Les dépenses 2020 consacrées à cette compétence ont été intégrées au budget principal pour un montant global de 1,587 M€. Leur financement se fera par un réajustement de l'attribution de compensation 2020 avant la fin de l'année.

	2019	2020
Fonctionnement	-	412 000
Investissement	-	1 175 000
Total Eaux pluviales	-	1 587 000

UNE AGGLOMÉRATION RESPONSABLE ET PERFORMANTE AU SERVICE DU PROJET DE TERRITOIRE

CRÉER DES MARGES DE MANŒUVRE POUR FINANCER LES PROJETS DU TCO

BUDGET : 26,463 M€

	2019	2020
Indemnité au comptable	15 000	-
Reversement de fiscalité aux communes	18 529 000	16 718 000
Autres frais de structure	154 000	111 020
Intérêts de la dette	2 100 000	1 675 000
Provisions	-	540 000
TOTAL FONCTIONNEMENT	20 798 000	19 044 020
Capital de la dette	7 500 000	6 990 000
Autres dépenses	-	277 115
Prise de participation au capital AFL	160 000	152 000
TOTAL INVESTISSEMENT	7 660 000	7 419 115
Total Finances	28 458 000	26 463 135

Fonctionnement (18,883 M€) : - 9%

La baisse constatée s'explique tout d'abord par le réajustement de l'attribution de compensation suite au transfert de la compétence « eaux pluviales ». Par ailleurs, les intérêts de la dette diminuent (impact des renégociations des contrats d'emprunts en 2018 et 2019 et aucun emprunt mobilisé en 2019).

Investissement (7,419 M€) : - 3,1%

Les crédits consacrés au capital de la dette sont également en baisse.

CONFORTER LA FONCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

AMÉLIORER LE PILOTAGE BUDGÉTAIRE PLURIANNUEL

ACTION 1 : Poursuivre la gestion de notre budget d'investissement en autorisations de programme/crédits de Paiement (AP/CP) :

Le TCO a adopté en 2018, son plan pluriannuel 2018-2020. Ce document-cadre fixait un niveau d'investissement annuel de l'ordre de 25 M€ hors GEMAPI.

Sur la base de ce document, le TCO souhaite généraliser la procédure d'AP/CP en investissement. L'objectif est d'avoir plus de lisibilité sur les exercices futurs grâce à une gestion pluriannuelle de nos investissements. Les nouvelles AP seront conformes au plan pluriannuel des investissements.

ACTION 2 : Initier une démarche pluriannuelle en section de fonctionnement :

Cette gestion pluriannuelle sera étendue au budget de fonctionnement, avec la création de quelques autorisations d'engagement adossées à des engagements juridiques pluriannuels.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

AMELIORER LA PERFORMANCE DE LA CHAÎNE COMPTABLE

ACTION : Améliorer les indicateurs de la qualité de la chaîne comptable :

Sur la base de la convention de services comptable et financier signée le 3 juillet 2019, des comités de suivi et de pilotage réguliers seront mis en place avec la DRFiP pour apprécier l'atteinte des objectifs fixés. Un des indicateurs retenu concerne la relation du TCO et de ses fournisseurs (objectif 2020 = délai global de paiement de 21 jours maximum, contre 23 jours en 2019).

POSITIONNER LE SYSTÈME D'INFORMATION FINANCIER AU CŒUR DE L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE DU TCO

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

DEVELOPPER L'APPROPRIATION DU SYSTEME D'INFORMATION FINANCIER PAR LES DIRECTIONS

ACTION 1 : Accompagner les directions pour un meilleur pilotage de la fonction financière :

Des sessions de formation et d'accompagnement ont été mises en place en 2019 et devraient se poursuivre en 2020. L'objectif est que les directions puissent maîtriser au mieux le logiciel de gestion financière mis à leur disposition. Sur l'appropriation des règles budgétaires et comptables, le TCO s'est doté d'un règlement budgétaire et financier applicable à compter du 1er janvier 2020. Ce document décrit les normes,

tant légales que réglementaires, de préparation, de vote et d'exécution du budget.

ACTION 2 : Mettre en place une fonction support pour centraliser les demandes budgétaires et comptables :

Cette action permettra d'enregistrer les demandes des utilisateurs. Au préalable, il conviendra d'établir une typologie des demandes à traiter.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

DEMATÉRIALISER ENTIÈREMENT LA CHAÎNE COMPTABLE

ACTION : Poursuivre la dématérialisation de la chaîne comptable en amont :

Les bons de commande sont transmis aux prestataires par voie dématérialisée. Pour 2020, l'objectif est d'aboutir à la signature numérique des bons de commande.

ÉVALUER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET DÉGAGER DES MARGES DE MANOEUVRE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

PILOTER LA PERFORMANCE ET AMELIORER L'EFFICIENCE EN DEVELOPPANT LA CULTURE DU RESULTAT

ACTION : Poursuivre l'appropriation et légitimer la démarche dans le temps :

L'expérience des deux exercices précédents en matière d'évaluation des politiques publiques et des missions transversales a permis une appropriation de la démarche. Les indicateurs ont été revus, modifiés ; ils gagnent en sens. Une classification a pu être faite : indicateurs de résultat (liés à la performance) et indicateurs de suivi (activité des services). Les atteintes de cible et leurs perspectives sont ainsi fondées. L'objectif est de bâtir un tableau de bord, outil d'analyse et d'aide à la décision et de garder le même rythme d'analyse biennuel en associant les commissions spécialisées.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

INSTAURER UNE COMPTABILITE ANALYTIQUE PAR POLITIQUE PUBLIQUE

ACTION : Imputer et paramétrer les coûts par politique publique

Les directions restent des centres de responsabilités qui gèrent tout ou partie des politiques publiques et missions. Il paraît donc logique pour une vision globale et une analyse fine, qu'une comptabilité analytique par politique publique et par mission se généralise. L'imputation des coûts transversaux est un chantier 2020.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

RENFORCER LE CONTROLE DES SATELLITES

ACTION : Analyser les risques et hiérarchiser les enjeux des partenaires externes

Outre les audits lancés ou sur le point d'être lancés (SEMTO, CYCLEA), la cartographie des satellites sera mise jour en y intégrant une analyse de la santé financière de ces structures et en évaluant le risque qui engage aussi le TCO. Dialogue de gestion, contrôle, complétude d'examen doivent permettre un partenariat plus étroit entre le TCO et ses satellites.



OPTIMISER ET SÉCURISER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

BUDGET : 18,305 M€

	2019	2020
Frais de personnel	221 500	225 300
Taxes FIPHFP	64 500	62 000
Masse salariale	16 895 970	16 740 000
Subvention TCOS	222 555	270 000
Frais élus	835 000	841 000
Groupe Elus	175 000	167 000
TOTAL FONCTIONNEMENT	18 414 525	18 305 300
TOTAL INVESTISSEMENT	-	-

Total Ressources Humaines	18 414 525	18 305 300
----------------------------------	-------------------	-------------------

Fonctionnement (18,305 M€) : - 0,6%

Le TCO poursuit la maîtrise de l'enveloppe consacrée à la gestion des ressources humaines (masse salariale et crédits relatifs aux indemnités des élus).

La subvention allouée au TCOS en 2020 (comité d'entreprises) dépend du nombre d'adhésion, d'où l'augmentation constatée en 2020.

CONSTRUIRE UNE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES DYNAMIQUE ET PARTAGÉE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

DEVELOPPER LES OUTILS AFIN DE FACILITER L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS ET FLUIDIFIER LES ECHANGES AVEC LES AGENTS ET LES SERVICES

ACTION 1 : Fluidifier nos processus de gestion, mieux partager et véhiculer les données en optimisant l'efficacité des socles SIRH, véritable outil d'analyse et de prise de décision. Procéder à l'acquisition des modules GPEEC et GED. Ces outils, reliés aux autres composants du SIRH permettront d'améliorer les parcours des agents et l'allocation des ressources humaines.

ACTION 2 : Évaluer la mise en place de l'assistance RH (GLPI +555) :

L'assistance RH, expérimentée en 2019, a permis d'optimiser la gestion des demandes des agents et d'améliorer les délais de traitement de ces demandes. Il s'agira en 2020,

d'automatiser l'enregistrement des demandes, de produire des statistiques (type de demandes, récurrence, etc.) et d'évaluer la qualité du service rendu en réalisant des enquêtes de satisfaction.

ACTION 3 : Déployer l'Intranet RH :

La mise en ligne de l'Intranet RH centralisant, sur une interface unique, toutes les informations et tous les documents pour améliorer leur accès, contribuera à une meilleure connaissance des services et des procédures RH.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

CONTRIBUER A UN MEILLEUR PARTAGE DES VALEURS DE L'EPCI ET DES DROITS ET OBLIGATIONS DES AGENTS

ACTION 1 : Mettre à jour et étoffer le règlement intérieur et ses annexes :

Le règlement intérieur fera l'objet de nouvelles mises à jour et sera complété de ses annexes (formation, TIC, parc automobile) afin de disposer d'outils de référence partagés.

ACTION 2 : Professionnaliser l'accueil et l'intégration du nouvel arrivant :

L'accueil de tout nouvel arrivant est aujourd'hui assuré par la DRH qui procède à la présentation de l'EPCI et à la notification de divers actes et formulaires. Première étape d'intégration, un livret spécifique présentant l'EPCI et formalisant le fonctionnement des différents services sera élaboré et remis aux nouveaux agents. Un guide d'intégration sera remis au manager et un entretien avec les nouveaux agents dans les trois premiers mois suivant la prise de poste, sera organisé afin de convenir des besoins en formation.

SECURISER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

SECURISER LES ACTES ET OPTIMISER LA GESTION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS

ACTION 1 : Développer les procédures internes :

Le TCO poursuivra en 2020 la formalisation de ses procédures de ressources humaines afin de faciliter et clarifier les fonctionnements internes et ses échanges avec les agents.

ACTION 2 : En 2019, une charte rédactionnelle et un recueil des modèles d'actes et de correspondances RH ont été élaborés. En 2020, les modèles d'actes seront consolidés et l'harmonisation des productions RH permettra d'optimiser les délais de traitement des demandes.

ACTION 3 : Poursuivre la production des documents de cadrage RH :

L'année 2020 sera marquée par la rédaction du règlement d'établissement, des trois règlements annexes, des délibérations RH et de la préparation des nouvelles « Lignes Directrices de Gestion » (LDG) pour 2021.

OPTIMISER LA GESTION DE LA MASSE SALARIALE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

PILOTER LA MASSE SALARIALE

ACTION 1 : Stabiliser la masse salariale :

La Direction des ressources humaines entend poursuivre ses efforts en matière de pilotage de la masse salariale par le déploiement de l'outil QlikSense au sein de la DRH. Cela se traduira par un partage des données avec la Direction Générale (consultation instantanée) et la production d'indicateurs fiables, pertinents et constants.

ACTION 2 : Accompagner les services dans la définition de leurs besoins en personnel afin de limiter les remplacements automatiques des départs et les demandes de recrutement en facilitant le redéploiement des compétences internes.

ACTION 3 : Maintenir un recrutement performant dans le cadre d'une procédure transparente, accessible et respectueuse de la charte de gestion responsable de l'EPCI. Un recrutement performant vise à sélectionner un agent

répondant parfaitement aux objectifs du poste dans le cadre d'un processus équitable conduit dans des délais n'obérant pas la bonne marche de l'organisation.

ACTION 4 : Poursuivre l'effort de promotion de la mobilité interne :

La mobilité interne est à présent considérée comme le mode prioritaire de recrutement. Le Service Gestion des Compétences poursuivra sa mission de conseil auprès des directions afin de leur permettre de s'approprier le dispositif d'accompagnement des agents désireux d'évoluer. A cet effet, une charte de la mobilité sera rédigée.

OPTIMISER ET DEVELOPPER LES COMPETENCES INTERNES

OBJECTIF OPERATIONNEL

DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS, DES EFFECTIFS ET DES COMPETENCES (GPEEC)

ACTION 1 : Élaborer et mettre en œuvre le plan pluriannuel de formation :

En 2019, le Service Gestion des Compétences a accompagné les services dans la définition et la formalisation de leurs besoins en formation dans le cadre d'une démarche GPEEC. Cet outil de pilotage, déployé en 2020 ainsi que le partenariat de formation professionnelle territorialisée conclu avec le CNFPT permettront de mieux accompagner le développement des compétences et d'optimiser les dépenses de formation.

ACTION 2 : Achever la mise à jour des fiches de poste :

En 2019, le Service Gestion des Compétences a procédé à l'harmonisation de l'ensemble des fiches de poste des agents et à la création des emplois-types ou fiches métier. La mise à jour annuelle des fiches de postes dans le cadre de la campagne des entretiens professionnels permettra de fournir une approche collective et prospective de la gestion des emplois, de leurs évolutions et de constituer une base référentielle exhaustive, actualisée et partagée des compétences.

ACTION 3 : Accompagner les services dans la démarche de GPEEC :

L'installation du module GPEEC sera accompagnée de la sensibilisation des managers à la politique de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences. En 2020, des outils clés de la démarche tels que le répertoire des métiers et le référentiel des compétences seront élaborés.

ACTION 4 : Exploiter les comptes rendus d'entretien professionnel :

La mobilisation des agents et des managers dans le processus d'entretien annuel individuel est une condition de réussite essentielle à la démarche de GPEEC. Les comptes rendus des entretiens professionnels ont été intégralement révisés et dématérialisés depuis 2017. En 2020, l'exploitation fine et systématique des comptes rendus d'entretien doit permettre à la DRH, et à l'ensemble de l'encadrement, d'identifier l'ensemble des leviers d'adaptation endogènes que l'EPCI peut mobiliser pour répondre au mieux à ses besoins, avant de recourir aux leviers exogènes (recrutements notamment).

DEVELOPPER LA POLITIQUE DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

OBJECTIF OPERATIONNEL

FAVORISER LA CREATION D'UNE CULTURE DE SECURITE ET DE PREVENTION A TOUS LES NIVEAUX HIERARCHIQUES

ACTION 1 : Poursuivre le développement de la politique de prévention de l'EPCI

Afin de renforcer les actions en faveur de la santé et de la sécurité des agents au travail, l'EPCI va conventionner avec le Centre de Gestion (CDG) pour la réalisation de missions d'inspection en matière de santé, sécurité au travail (ACFI) et pour la réalisation de prestations en psychologie clinique et sociale pour la prévention des risques psychosociaux (RPS). Ces conventions seront mises en œuvre en 2020.

ACTION 2 : Promouvoir la diversité :

Malgré une hausse constante depuis 2018, l'EPCI ne répond pas encore à son obligation de recruter 6% de travailleurs porteurs de handicap. Les actions d'accompagnement des agents dans leurs démarches de demande de RQTH (actions de sensibilisation), le recrutement de personnes porteuses de handicap et leur intégration au sein de l'Etablissement seront prioritaires en 2020.

ACCOMPAGNER LA MODERNISATION ET L'ORGANISATION DES DIRECTIONS

BUDGET : 0,814 M€

	2019	2020
Maintenance	193 391	149 000
Frais de telecommunication	85 700	82 100
Autres frais	62 500	73 360
Formation	1 500	14 240
Groupe Elus	15 000	15 000
TOTAL FONCTIONNEMENT	358 091	333 700
Etudes	40 000	30 000
Licences	241 700	305 400
Aménagements	8 000	28 000
Matériels informatiques	104 000	117 000
TOTAL INVESTISSEMENT	393 700	480 400
Total des Systèmes d'information et organisation	751 791	814 100

Fonctionnement (0,334 M€) : - 6,8%

Les coûts de maintenance les frais de télécommunication ont été optimisés en 2020, d'où la baisse constatée en 2020.

Investissement (0,480 M€) : + 22%

Les crédits 2020 sont conformes au plan de renouvellement du matériel informatique.

ANTICIPER ET PLANIFIER L'ÉVOLUTION DES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT DU TCO

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

AMELIORER LA PERFORMANCE DES INFRASTRUCTURES

ACTION 1 : Maintenir des infrastructures informatiques performantes dans le temps pour éviter l'obsolescence et surtout maîtriser les budgets d'investissement et de fonctionnement.

L'année 2020 sera notamment marquée par la poursuite du projet de virtualisation de la plateforme de téléphonie fixe du centre d'appel citoyens (remplacement physique de l'autocommutateur « Numéro Vert » par une « machine virtuelle »).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

GARANTIR LA SECURITE

ACTION 1 : Garantir la sécurité des données : la journalisation des accès Internet et un portail captif sécurisé seront mis en œuvre dans la cadre des préconisations de l'Audit Sécurité 2019.

ACTION 2 : Réaliser un nouvel audit en 2020 afin de prendre en compte les évolutions et instaurer un cycle de suivi.

ACCOMPAGNER LES DIRECTIONS DANS LEUR DEMARCHE DE MODERNISATION ET D'INFORMATISATION

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

PILOTER LES PROJETS DE DÉMATÉRIALISATION POUR GAGNER EN PERFORMANCE

ACTION : Évaluer la bonne atteinte des objectifs définis en amont pour chaque projet avec la direction métier, co-pilote du projet (obligation réglementaire, amélioration des traitements, optimisation des ressources humaines ou outils de pilotage...).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

CONSOLIDER, FAIRE ÉVOLUER LES MÉTIERS

ACTION : Développer des projets informatiques et organisationnels sur des systèmes d'information existants (fiabilisation de données, évolution des besoins, impacts réglementaires et amélioration des réponses fonctionnelles).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES DE MUTATION ET/OU DE MODERNISATION DE L'ORGANISATION

Dès qu'un projet de système d'information impacte une grande partie des processus métiers et de fonctionnement de la collectivité, une assistance est apportée et vise :

- Une recherche de performance collective ;
- Un accompagnement au changement ;
- Une expertise immédiate disponible et opérationnelle ;
- Une « assistance à maîtrise d'ouvrage » pour la Direction Générale.

MAINTENIR L'OPÉRATIONNALITÉ DES SYSTÈMES INFORMATIQUES ET TÉLÉPHONIQUES DANS LEUR GLOBALITÉ

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

GARANTIR LA DISPONIBILITÉ DES SYSTÈMES APPLICATIFS

ACTION : Mettre à jour la cartographie applicative (formalisation du parc applicatif, de la nature des utilisateurs et des flux afférents) et l'inventaire applicatif (consolidation de l'inventaire informatisé des licences et des certificats électroniques).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

OFFRIR AUX BÉNÉFICIAIRES UN SUPPORT ET UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ

ACTION 1 : Déployer une nouvelle plateforme de visio-conférence afin de développer les réunions à distance et de limiter ainsi les déplacements ;

ACTION 2 : Apporter plus de confort aux agents concernés par les outils de dématérialisation dans leur travail quotidien. Cette action se traduit par la mise en place d'un double écran sur les postes de travail.

DÉVELOPPER UN PATRIMOINE PERFORMANT, DURABLE ET ADAPTÉ AU SERVICE DE L'USAGER

BUDGET : 0,980 M€

	2019	2020
frais divers	472 900	469 750
Impôts et taxes	116 940	-
Autres charges	5 200	50 200
TOTAL FONCTIONNEMENT	595 040	519 950
Foncier	65 865	19 698
Patrimoine	125 500	410 350
Autres	-	30 000
Siège	27 500	-
TOTAL INVESTISSEMENT	218 865	460 048
Total Patrimoine	813 905	979 998

Fonctionnement (0,520 M€) : - 12,6%

Ce poste enregistre les frais de structure de nos sites administratifs (fluides, contrat de maintenance, entretien des espaces verts...).

Investissement (0,460 M€) : + 110,2%

En 2020, le TCO disposera de 0,410 M€ pour la réhabilitation de l'ensemble de ses sites administratifs.

LE PLAN D'URGENCE SOCIALE

Le territoire Ouest a été lourdement frappé par la crise sanitaire du Covid 19. Un Plan d'Urgence Sociale a été mis en place afin de contribuer au maintien des activités et de l'emploi.

Un des volets de ce plan porte sur la relance de l'activité économie par la commande publique sur des opérations de petits travaux (plan d'investissement de 1,3 M€).

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE ET FONCIÈRE

Le TCO assurera la maîtrise foncière de ces futurs projets et adoptera une stratégie immobilière et foncière, notamment en rapport avec les transferts de compétences GEMAPI, eau et assainissement.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

GARANTIR DES TRANSACTIONS SÉCURISÉES

ACTION 1 : Poursuivre la maîtrise foncière des projets du TCO par la voie amiable ou la voie forcée :

- Ecocité Cambaie-Oméga : poursuite de la prise de possession des 175 ha du périmètre (124 ha aujourd'hui, soit 70%) et mise en place du portage foncier avec l'EPFR ; poursuite des procédures de relogement ou d'expulsion des occupants d'habitation et économiques ; suivi des occupations temporaires ;
- GEMAPI (procédure d'expropriation phase 1 et 2 PAPI Hermitage-Saline-les-bains notamment) ;
- Voie d'accès à l'extension de la ZA Pointe des Châteaux à Saint-Leu : acquisitions réalisées au 1er semestre 2020 ;
- Futur centre animalier ;
- Déplacement de la déchèterie de l'Hermitage et implantation nouvelle déchèterie (prospection + maîtrise foncière).

ACTION 2 : Formaliser les transferts de compétences en finalisant les procès-verbaux (pour les zones d'activités économiques, les biens et ouvrages rattachés à la compétence GEMAPI, de l'eau et de l'assainissement sur le territoire intercommunal et du port de Saint-Gilles et le projet de village touristique).

ACTION 3 : Effectuer les régularisations foncières en cas d'empiètement et d'occupation sans titre.

MENER UNE POLITIQUE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE PERFORMANTE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

CONSTRUIRE EN COÛT GLOBAL

ACTION 1 : Piloter les opérations de travaux :

- Réaliser l'extension de la Zone d'Activités de la Pointe des Châteaux ;
- Finaliser la mise en place des bâtiments provisoires du port du Saint Leu pour permettre la construction de la nouvelle capitainerie ;
- Relancer les marchés de construction de l'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise principale ;
- Gérer administrativement l'arrêt définitif du Pôle Loisirs Nature de Dos d'Ane ;
- Démarrer les chantiers de l'Itinéraire Privilegié du Port, de la réhabilitation de la décharge de Cambaie, de l'Adduction d'Eau Potable (AEP) sur le port de la Pointe des Galets, de la transformation de l'ancienne buanderie de LENA de Trois-Bassins en studio audio, de la reconstruction du préau du camping de l'Hermitage, de divers arrêts de bus et points de correspondance ;
- Assurer le suivi de l'opération en co-maîtrise d'ouvrage avec l'ONF pour les travaux du Sentier Littoral Ouest en forêt domaniale de Saint-Paul (démarrés en mai au déconfinement) et avec la mairie de La Possession pour les travaux de voiries dans et vers la ZA Ravine à Marquet ;

- Assurer les dragages et désensablement des bassins des ports de plaisance (production de dossiers réglementaires et travaux), ainsi que la pose d'éclairages solaires, le diagnostic de chaînes mères et divers travaux, le diagnostic technique de l'ensemble bâti du port de Saint Gilles dans le cadre de la résiliation de la concession avec la CCIR.

ACTION 2 : Démarrer ou poursuivre les études des projets en phase conception :

- Centre animalier de l'Eperon ;
- Réhabilitation des infrastructures des ports de Saint-Gilles-les-Bains et de la Pointe des Galets ;
- Extension des infrastructures terrestres et maritimes du port de Saint-Leu ;
- Réhabilitation de décharges ;
- Etude de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la modernisation des ZA transférées ;
- Dépôt de bus de la Ravine à Marquet ;
- Nouveaux itinéraires privilégiés ou points de correspondance ;
- Diverses mises aux normes sur le port de la Pointe des Galets, nouvelles déchèteries,

OPTIMISER LA GESTION DE NOS BIENS ET DE NOS OCCUPANTS

ACTION 1 : Valoriser et gérer nos actifs immobiliers :

- Poursuivre la commercialisation des zones d'activités économiques (bail à construction, bail commercial ou convention Ecoparc, ZA Cambaie, ZA Bras Montvert, ZA du Port, etc.) ;
- Procéder aux cessions de régularisation dans les zones d'activités économiques (Plateau Caillou, Cambaie et Le Port) ;
- Poursuivre la valorisation des biens : terrains du littoral de Trois-Bassins, terrains économiques à la Saline, site de la Maison BENARD à Trois-Bassins, site de la décharge de Cambaie (projet ferme Photovoltaïque), ensemble immobilier du Pôle Loisir Nature de Dos d'Ane ;
- Mettre en œuvre les procédures de servitude d'utilité publique dans le cadre des réhabilitations des décharges (Le Port, Cambaie et Cocâtre).

ACTION 2 : Garantir la qualité, la fonctionnalité et la sécurité de nos biens :

- Effectuer sur la fourrière animale des travaux de mise en conformité (chambre froide, électricité) et divers petits travaux sur les déchèteries ;
- Sur Cambaie, renforcer la surveillance des parcelles et adopter une stratégie de sécurisation des biens acquis dans le cadre de la DUP de Cambaie-Oméga ;
- Sur les ZA, réaliser des travaux d'infrastructures permettant une « mise à niveau » des équipements ;
- Sur les ports, assurer des diagnostics techniques de bâtiments et du réseau électrique et la pose de vidéo protection sur le port de la Pointe des Galets ; installer des locaux poubelles et poser la vidéo protection sur le port de Saint-Gilles-les-Bains.



BUDGET : 1,799 M€

	2019	2020
Prestations de services	15 000	10 000
Honoraires	215 000	270 000
Annonces et insertion	35 000	25 000
Cotisations	23 000	27 105
Documentation	46 055	53 500
Autres	31 600	22 700
Moyens généraux	387 440	465 690
Subventions	40 000	-
Communication, médiation	663 460	697 800
Provisions	24 000	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 480 555	1 571 795
Etudes et insertion	25 000	17 940
Matériels communication	3 500	5 000
Autres mobiliers	21 600	29 000
Véhicules	-	175 000
TOTAL INVESTISSEMENT	50 100	226 940
Total Administration générale	1 530 655	1 798 735

Fonctionnement (1,572 M€) : + 6,2%

Une enveloppe de 0,270 M€ permettra de mobiliser une assistance dans le cadre des contentieux en cours (notamment pour la DUP de Cambaie).

Le poste consacré aux moyens généraux augmente de 20,2%. En effet, avec la crise sanitaire liée à la Covid 19, le TCO a souhaité garantir la sécurité des agents (par l'achat de masques, gel, nettoyage des véhicules, soit une enveloppe de 0,067 M€).

Investissement (0,226 M€) : + 353%

Le budget 2020 est en augmentation compte tenu des crédits prévus pour renouveler le parc de véhicules (0,175 M€).

PARTAGER L'INFORMATION ET LA MÉMOIRE DE L'AGGLOMÉRATION

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

VEILLER A LA TRAÇABILITÉ DES DOCUMENTS

ACTION 1 : Disposer d'un nouveau logiciel de gestion du courrier.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

CONSERVER LES ARCHIVES

ACTION 1 : Poursuivre le tri, le classement et évaluer les dossiers en vue de leur conservation définitive ou leur élimination après visa des Archives Départementales et du Préfet.

ACTION 2 : Organiser l'archivage des données et ainsi maintenir leur valeur probante.

ACTION 3 : Engager la mise en production d'un Système d'Archivage Electronique (SAE).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

COMMUNIQUER ET RENDRE L'INFORMATION ACCESSIBLE

ACTION 1 : Enrichir la base documentaire du TCO :

- d'ouvrages et de revues spécialisées mis à disposition des services en salle de lecture ou dans les directions ;
- de bases de données juridiques (abonnements Dalloz et Info Greffe) ;
- d'une publication intitulée la « Revue Administrative » diffusée aux agents du TCO et aux 5 communes abonnées ;
- des dossiers documentaires réalisés à la demande des agents ;
- du « Fond Etudes » commandées par le TCO consultable et communicable en fonction des droits d'accès.

ACTION 2 : Poursuivre la « Revue administrative » diffusée aux agents et aux communes.

GARANTIR LA LÉGALITÉ DES ACTIONS DU TCO

L'efficience de l'action publique nécessite de pouvoir garantir la légalité des actions du TCO. Cela passe par une parfaite organisation des travaux des assemblées délibérantes.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

SÉCURISER LES PRATIQUES

ACTION 1 : Suivre plus particulièrement les contentieux liés aux occupations des Zones d'Activités Economiques (ZAE) et des parcelles expropriées (DUP Cambaie).

ACTION 2 : Sécuriser sur le plan juridique les montages opérationnels retenus.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

DÉMATÉRIALISER LES PROCÉDURES

ACTION 1 : Dématérialiser à 100% les convocations des Instances Délibérantes et des commissions thématiques via le déploiement maximum de l'usage d'i-délibRE par les élus communautaires. La salle du conseil sera aussi équipée de boîtiers de vote électronique afin de faciliter le décompte des votes en séance délibérante.

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACHAT PERFORMANTE, DURABLE ET RESPONSABLE

Dans un souci de maîtrise de son équilibre financier, le TCO par le biais de sa Direction de la Commande Publique intègre dans ses objectifs opérationnels, une démarche achat plus performante, durable et responsable.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

ACHETER AU JUSTE PRIX/QUALITE

Cet objectif concourt à optimiser les dépenses de la collectivité :

ACTION 1 : Externaliser les achats peu stratégiques via la centrale d'achat CADI.

ACTION 2 : Négocier sur environ 20 procédures adaptées afin de générer au minimum 5% d'économies sur l'offre choisie.

ACTION 3 : Initier le regroupement de commandes avec les communes membres pour les commandes transversales avec déroulement d'une démarche achat.

ACTION 4 : Mettre en place un groupe de pilotage hiérarchique pour les marchés stratégiques du TCO (à fort risque financier, juridique ou relatif à la rupture de service).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

GARANTIR LA SECURITE JURIDIQUE DES MARCHES PUBLICS

ACTION 1 : Traiter nos contentieux et arbitrages juridiques.

ACTION 2 : Organiser une formation des membres de la CAO/CDSP.

ACTION 3 : Mettre en place la signature électronique des marchés.

ACTION 4 : Faire de la veille juridique avec un abonnement au pack « acheteur ».

ACTION 5 : Organiser une rencontre semestrielle afin de partager la culture commande publique avec les collègues du TCO (Mise en place du sourcing, formation des prix, définition du besoin...).

ACTION 6 : Actualiser le guide interne de la commande publique.

ACTION 7 : Actualiser la nomenclature TCO afin de tenir compte de l'évolution des besoins du TCO

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

GARANTIR ET OPTIMISER LES DELAIS

ACTION 1 : Planifier les marchés de l'année N au moment de l'élaboration du Budget Primitif N (en N-1).

ACTION 2 : Faire un plan pluriannuel des achats afin d'anticiper la rupture de service.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

FAVORISER L'ACCES DES TPE/PME A LA COMMANDE PUBLIQUE

ACTION 1 : Organiser « la Journée du Territoire » en mode salon des professionnels du territoire.

ACTION 2 : Organiser des comités experts.

DISPOSER DE MOYENS GÉNÉRAUX PERFORMANTS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

AMÉLIORER L'EFFICIENCE DES MOYENS GÉNÉRAUX INTERNES

ACTION 1 : Réduire les coûts sur les postes tels que les voyages, les déplacements ainsi que les réceptions.

ACTION 2 : Définir de nouvelles règles d'octroi des véhicules avec remisage à domicile, afin d'optimiser le parc et son coût.

ACTION 3 : Améliorer la gestion des affectations et de la maintenance des véhicules grâce à l'utilisation du carnet de bord électronique.

ACTION 4 : Mettre en place un plan pluriannuel de renouvellement des véhicules les plus vétustes et énergivore pour une économie tant sur le carburant que sur l'entretien.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

GARANTIR UN ACCUEIL DE QUALITÉ

ACTION 1 : Assurer un service de qualité répondant aux exigences de la Charte Marianne.

L'effort portera sur :

- Un accueil physique et téléphonique de qualité qui répond aux attentes des administrés ;
- Le maintien des locaux dans des conditions d'hygiène et de propreté irréprochables en maintenant une réactivité exemplaire aux différentes demandes.

ACTION 2 : Assurer la sécurité de l'ensemble des sites du TCO, afin de protéger les installations et les personnes. Pour ce faire, il est prévu l'activation de la vidéo protection sur les locaux du siège, ainsi que le renforcement des moyens humains de protection en fonction des périodes de l'année (vacances scolaires, saison chaude...) sur l'ensemble des sites de l'EPCI (REA Plateau Caillou, Pôle Dos d'Ane, ports de Saint-Leu, Saint-Gilles et du Port).



CONSTRUIRE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE DU TCO ET ACCOMPAGNER LES CHANGEMENT

PROMOUVOIR L'IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

CRÉER DES LIENS DE PROXIMITÉ AVEC LA POPULATION

L'objectif est d'être présent, proche des habitants, des partenaires, sur le terrain, lors des évènements, dans les écoles ... et sur la toile (sites internet, réseaux sociaux, ...).

ACTION 1 : Mener des actions de promotion et d'information sur nos sites internet et sur les réseaux sociaux (FaceBook, Twitter, Instagram).

ACTION 2 : Organiser des jeux et des sondages lors des évènements et sur le web avec comme objectifs d'informer, d'évaluer les connaissances et de changer les comportements.

ACTION 3 : Créer les supports de communication percutants et adaptés aux différents publics afin d'agir plus efficacement. Cela passe par les créations et diffusions de vidéos, de spots audios, de scènes de rues, de contes, ... (ces supports sont pour la plupart conçus et créés en interne).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

DÉVELOPPER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE

L'objectif est de permettre à chacun (habitant, agent, élu, professionnel, ...) de se reconnaître comme faisant partie du Territoire de la Côte Ouest, d'en être fier et de créer ce sentiment d'appartenance.

ACTION 1 : Mener des actions d'information et de valorisation des projets et compétences de l'agglomération en interne (ateliers, réunions d'information, jeux, rencontres, ...).

ACTION 2 : Mettre en place les journées de découverte des métiers des autres : « Bienvenue à mon poste ». Ces journées d'accueil dans les services permettront aux agents accueillants de montrer et d'expliquer leur travail, et aussi aux agents invités de mieux appréhender au travers de séances d'initiation, les aspects techniques des différents postes et missions de leurs collègues.

ACTION 3 : Réaliser des sondages et des quiz auprès des agents sur les missions et actions de l'institution afin de mieux cerner les besoins en termes d'actions d'information et de communication à mettre en place.

RENDRE LISIBLE L'ACTION DU TCO SUR LE TERRITOIRE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

INFORMER ET PARTAGER SUR LE PROJET DE TERRITOIRE EN VEILLANT À RENDRE L'INFORMATION ACCESSIBLE

ACTION 1 : Mener des actions d'information et de valorisation des projets et compétences de l'agglomération en externe (animations, ateliers, jeux, contes,...). Cette année, en plus des compétences « traditionnelles » de l'environnement et des transports, l'accent sera mis sur les nouvelles compétences Eau et Gemapi :

- Sensibilisation des habitants et des scolaires à la lutte contre les inondations ;
- Sensibilisation des habitants et des scolaires aux bons gestes : économie de l'énergie, de l'eau, tri des déchets, ...

ACTION 2 : Mener des actions d'information en porte à porte auprès des habitants avec les médiateurs de l'évènementiel sur des thématiques déterminées en fonction des besoins des directions.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

DÉVELOPPER LES RELATIONS AVEC LA PRESSE

ACTION 1 : Maintenir des rendez-vous réguliers avec la presse :

- Organisation de points de presse ;
- Envoi de communiqués ;
- Réponse aux sollicitations des journalistes ;
- Organisation d'actions médiatiques (inaugurations, ...)

ACTION 2 : Analyser les retombées presse afin de vérifier le positionnement et l'image du TCO :

ACTION 3 : Réaliser la revue de presse quotidienne.

PILOTER LES DÉMARCHES DE CONCERTATION, DE COMMUNICATION ET DE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

FAIRE DE L'USAGER UN ACTEUR DU CHANGEMENT

ACTION 1 : Créer et participer à des évènementiels faisant écho aux grandes causes nationales, européennes et mondiales : semaines et journées environnementales, semaine de la mobilité, semaine de l'internet, journée contre le gaspillage, journée de l'eau, ...

Ces actions participent à faire évoluer les comportements de la population.

ACTION 2 : Participer aux côtés des directions à l'organisation d'actions de concertation.

ACTION 3 : Réaliser des sondages et des quiz auprès de la population sur les consignes, les bonnes pratiques, ... et contribuer à des changements de comportement grâce à une technique plus ludique.

ANNEXE :

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENTS BP 2019/BP 2020

1- BUDGET PRINCIPAL	BP 2019	BP 2020
Environnement	4 046 250	6 554 050
Subvention d'équipement pour l'outil multifilière porté par ILEVA	-	3 272 000
Réhabilitation de décharges	1 720 000	122 200
Acquisition bacs OM+CS	1 016 600	1 150 000
Acquisition de CPU	250 000	250 000
Acquisition de bio composteurs	225 000	225 000
Autres acquisitions (verres, bornes et caissons)	200 000	290 000
Fourrière animale + centre animalier	152 000	120 350
Actions PCET	150 650	106 000
Déchèteries (réhabilitation + foncier)	172 000	278 500
Panneaux d'information	100 000	50 000
Autres (dont actions de prévention)	60 000	690 000
Ecocité hors foncier Cambaie EPFR	2 498 950	5 389 990
Foncier	2 023 950	4 762 990
Contribution au GIP Ecocité	-	285 000
Etudes	450 000	-
Autres dépenses	25 000	342 000
Transition écologique	-	494 000
Economie/Numérique/Culture/Sport	7 324 320	5 107 615
Extension ZA Pointe des Châteaux (phase travaux)	3 067 000	2 140 675
Centre d'enseignement artistique intercommunal (dt éqpt)	1 265 500	65 000
Extension ZA Bras Monvert	705 000	364 610
Pôle Loisir et Nature de Dos D'Ane	413 000	94 900
Gestion des zones d'activités	473 390	926 440
Fonds de concours (piscine Port/ médiathèque St Leu)	684 000	684 000
Etude de modernisation des ZA	133 300	186 050
Aménagement de LENA	183 000	81 500
Schéma des usages numériques du TCO	172 650	-
Village numérique	11 400	121 660
Carte de Vie Quotidienne	79 700	10 300
Etude de faisabilité économique Zone Arrière Portuaire	86 380	86 380
ZAE la saline (foncier)	-	227 600
Pôle architectural de construction durable	50 000	-
Divers	-	118 500
Tourisme	1 258 500	1 850 000
Sentier littoral ONF	765 000	1 353 200
Travaux divers (camping, espace de loisirs)	313 500	323 800
Bureau d'Information Touristique (Mafate)	100 000	33 000
Etudes prospectives diverses (dont Odysseé)	80 000	140 000
Ports de plaisance	1 555 000	1 815 490

1- BUDGET PRINCIPAL	BP 2019	BP 2020
Transport	7 083 590	1 358 302
Acquisition de bus propres	4 000 000	300 000
IP La Possession - cœur de ville + Palestine (hors foncier)	957 590	-
IP - le Port dont Aimé Césaire (hors foncier)	820 000	572 450
Pôles d'échange (dont Saline) et autres dépenses	590 000	22 800
Arrêts de bus	450 000	83 450
Etudes prospectives diverses	150 000	185 000
Dépôt kar ouest	46 000	39 000
Autres dépenses	50 000	5 602
Aménagement de pistes cyclables	20 000	150 000
Aménagement / Habitat	1 490 760	1 202 100
Etudes de planification en matière d'aménagement	500 760	462 500
Fonds de concours (ANRU et RDG)	380 000	415 000
Mise en œuvre PLH 3	250 000	160 000
Plan Intercommunal de Lutte Habitat Indigne 2016-2019	160 000	70 400
NPRU Ariste Bolon	100 000	-
Logiciel "gestion de la demande pour le logement social"	50 000	54 200
Convention opérationnelle CIA/PPGID	50 000	40 000
Eaux pluviales	-	1 175 000
Autres	772 580	1 596 503
Parc informatique et divers (système d'information)	343 700	480 400
Autres dépenses (finances, services généraux, patrimoine...)	428 880	1 116 103
TOTAL OPERATIONS (ECOCITE hors foncier Cambaie EPFR et hors dette)	26 029 950	26 543 050
TOTAL OPERATIONS (ECOCITE avec foncier Cambaie EPFR et dette)	70 225 000	37 413 050

TOTAL DU BUDGET D'INVESTISSEMENT CONSOLIDE
(BP 2019/BP 2020)

INTITULE	BP 2019	BP 2020
1- BUDGET PRINCIPAL	26 029 950	26 543 050
2- Régie des ports de plaisance	230 000	250 000
3- GEMAPI	11 977 500	8 289 000
PAPI Ermitage phase 1	7 560 000	4 750 000
PAPI Ermitage phase 2	-	1 858 900
PAPI Rivière des Galets	3 010 500	957 000
Entretien des ouvrages et obligations réglementaires	210 000	454 600
Autres dépenses	1 197 000	268 500
4- Eaux	-	12 678 456
5- Assainissement	-	4 540 750
TOTAL BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES HORS DETTE	50 214 950	60 590 256
TOTAL BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES AVEC DETTE	57 714 950	71 167 906



